

SUJET D'ÉTUDE :

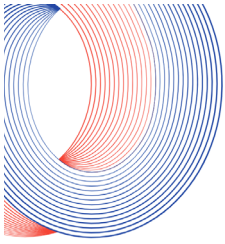


**COOPÉRATIONS POUR UNE ALIMENTATION**

**SAINE, DURABLE ET ACCESSIBLE À TOUS**

À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS





## REMERCIEMENTS

Le travail de ce groupe sur la base d'une auto-saisine (voir Annexe A) et d'une note de cadrage méthodologique initiale (voir Annexe B) s'est effectué dans des circonstances particulières : son utilité se situe en large partie dans la contribution qu'il peut apporter à l'élaboration des stratégies et des actions alimentaires territoriales en cours d'élaboration à la Métropole du Grand Paris (MGP) ; d'où un calendrier contraint en liaison avec l'échéancier de cette démarche devant déboucher sur un Plan Alimentaire Métropolitain (PAM). Le groupe s'y est attelé dans une organisation spécifique liée à sa composition (à la fois membres du collège habitants devant absorber très vite les éléments de sujets assez techniques, mais essentiels pour la vie quotidienne de tous, et personnalités qualifiées très prises par leurs professions respectives). Mais tous les membres ont apporté leur pierre à l'édifice commun en fonction de leurs capacités et de leurs disponibilités. Qu'ils en soient remerciés.

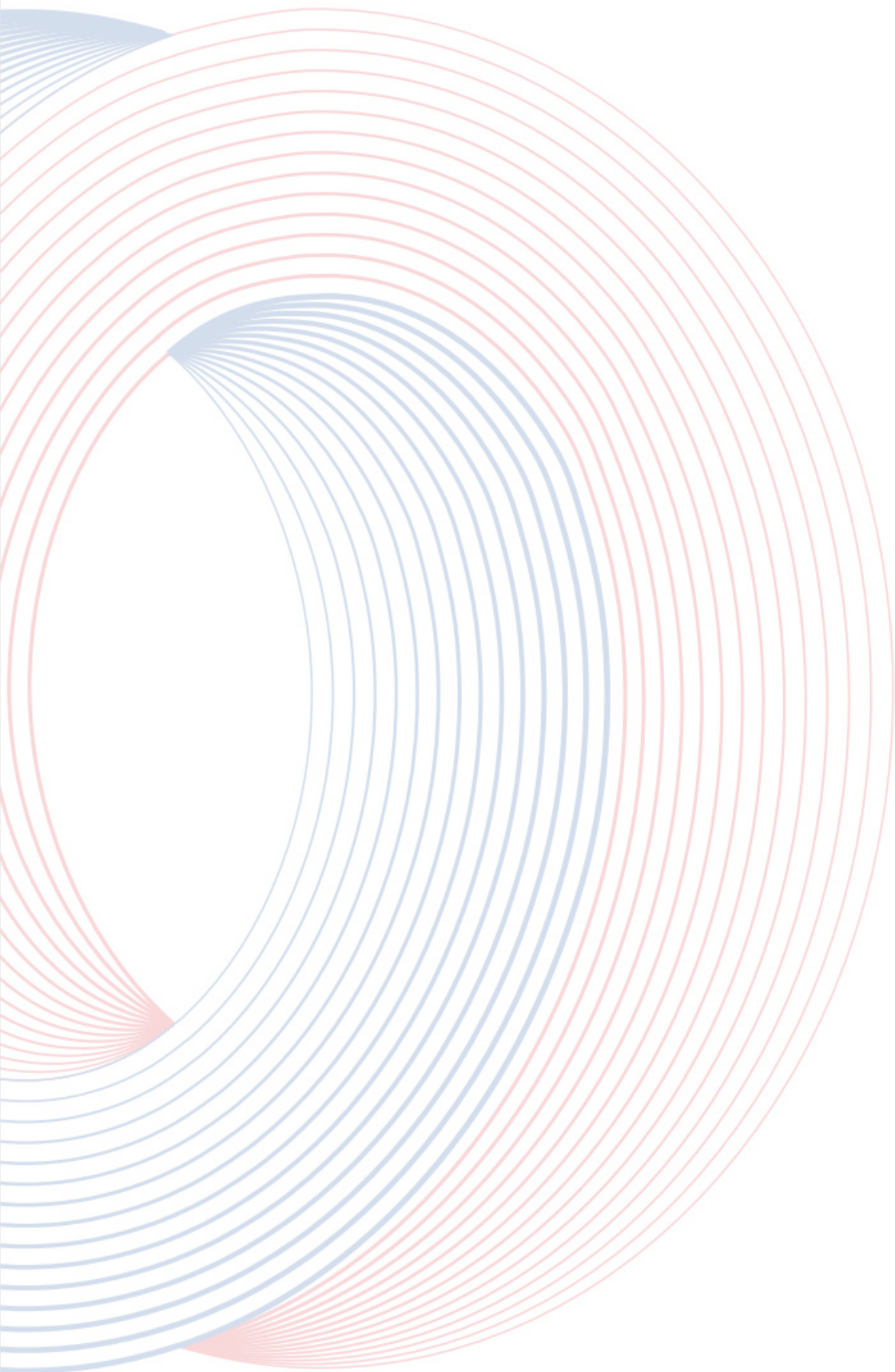
Clémence Grunenberger, notre secrétaire déléguée, aidée depuis septembre par Alison Lan, nous a soutenus constamment avec constance et intelligence. Ils ont été relayés par Alexandre Faure, Marcelle Roger et Anaëlle Motta qui nous ont aidés avec brio dans la finalisation de nos travaux. D'autre part, Laurène Colonge, chargée de mission Agriculture et PAM à la Métropole du Grand Paris, a joué, à notre égard, le jeu de la transparence et de la recherche de synergies entre nos deux démarches.

Nous avons sollicité et rencontré un grand nombre de personnes pour nous éclairer et nous conseiller dans nos travaux : élus, chercheurs, responsables d'associations et d'organisations, professionnels, ... (Voir Annexe C). Ils ont répondu présents. Ils ont pris en compte nos contraintes de calendrier, et leurs apports ont été décisifs.

Enfin, nous devons signaler que la matière recueillie dans la documentation et à la suite des entretiens est très importante. L'annexe D qui en rend compte n'en cite qu'une faible partie. Mais si des propositions sont retenues, tous les documents et entretiens figurent sur un lien de partage auquel ont accès les services de la Métropole. En effet, ce groupe est issu de la société civile et son avis n'est pas un rapport d'étude. Nous l'avons souhaité concentré sur l'essentiel, même si bien des points évoqués auraient mérité de longs développements.

Pour le Groupe Coopération pour une Alimentation Saine,  
Durable et Accessible à tous (CASDA)

Robert Spizzichino, coordinateur



# TABLE DES MATIÈRES

PAGE

**6** INTRODUCTION

PAGE

**9** CONTEXTE

PAGE

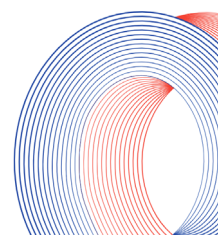
**22** POLITIQUE DE COOPÉRATION DANS LES STRATÉGIES ALIMENTAIRES DE LA MÉTROPOLE : POSITIONNEMENT ET THÉMATIQUES PRIORITAIRES

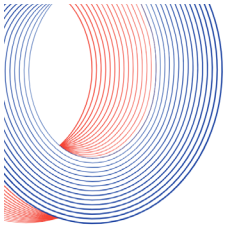
PAGE

**25** PROPOSITIONS DE POLITIQUES DE COOPÉRATIONS SUR LES STRATÉGIES ALIMENTAIRES MÉTROPOLITAINES ANALYSÉES

PAGE

**54** ANNEXES





# 1

## INTRODUCTION

Parallèlement à la préparation du Plan Alimentaire Métropolitain (PAM) par la Métropole du Grand Paris (MGP), le Conseil de Développement de la Métropole (CoDev) s'est autosaisi d'un avis sur les coopérations souhaitables à mettre en œuvre dans le but d'anticiper et de suggérer des stratégies et des actions possibles en vue de l'accès à une alimentation de qualité à l'ensemble des habitants de la Métropole. Ce travail est fondé sur des auditions d'experts, une analyse des pratiques vertueuses existantes dans les autres métropoles françaises, et une exploitation des nombreuses ressources documentaires disponibles.

Au moment où s'affirment des enjeux d'autonomie, de circuits courts, de santé et de durabilité, notre conviction est qu'une coopération bien pensée et structurée constitue un levier puissant pour des stratégies alimentaires territoriales multi-acteurs. Cette coopération doit permettre la mutation des filières de la production, de la transformation, de la distribution ainsi que de celles liées à la consommation dans une temporalité restreinte, et en intégrant des objectifs et des actions généralisables faisant l'objet d'évaluations rigoureuses. Aucun acteur ou filière ne pourra y parvenir seul.

### **Recommandation générale :**

Afin de soutenir les nombreuses initiatives déjà lancées par les acteurs métropolitains, la MGP peut assumer un rôle moteur pour faciliter les mutations du secteur de l'alimentation. Pour cela, elle doit faire preuve de souplesse et de pragmatisme, en veillant à valoriser ce qui existe déjà. Selon les sujets traités, elle pourrait être animatrice d'initiatives communes, promotrice de mutualisations, facilitatrice de mise en réseaux, fournisseuse de ressources d'ingénierie, de financements, de mise en relations techniques pour les porteurs de projets publics ou privés.

La Métropole du Grand Paris, par ses compétences, peut être garante de plusieurs dimensions stratégiques ambitieuses :

- Diffuser les pratiques vertueuses sur tout le territoire métropolitain, en vue de donner accès à tous les habitants à une alimentation saine, durable, et résiliente. A cet égard, l'interopérabilité et la recherche de mutualisations doivent être un souci constant de tous les porteurs de projets et de démarches.
- Assurer la cohérence du système alimentaire territorial métropolitain, car les transversalités entre acteurs des filières doivent être assurées, ce qui représente une exigence supplémentaire dans les coopérations à mettre en œuvre.
- Articuler le Plan Alimentaire Métropolitain avec l'ensemble des politiques publiques métropolitaines.

- Promouvoir la démocratie alimentaire par l'implication des habitants et de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques et des actions qui en résultent.
- Valoriser les innovations nécessaires aux mutations du secteur agroalimentaire.

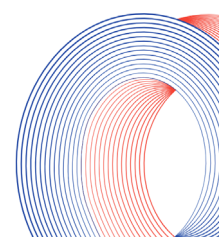
Ces stratégies impliquent notamment des mises en relations opérationnelles entre territoires urbains denses, péri-urbains et ruraux. A ce titre, les coopérations avec la Région Ile-de-France et la Ville de Paris seront sans doute structurelles. Enfin, le CoDev de la Métropole du Grand Paris pourrait jouer un rôle actif dans la suite de la démarche, y compris par une initiative propre, en particulier pour ce qui touche la mise en place d'une véritable démocratie alimentaire, dès la phase de définition des projets et dans la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires.

Actions pilotables ou impulsées par la MGP et pouvant être mise en place immédiatement avec les collectivités, les associations et les entreprises, en fonction des principaux thèmes stratégiques du PAM :

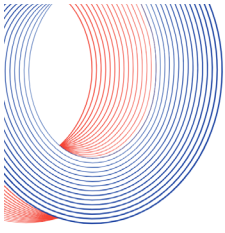
Des recommandations sont également faites dans l'avis, à propos des modes opératoires à utiliser selon les types de coopérations

Thématique stratégique	Actions de coopérations préconisées	Observations
<b>A-Aides à la production et relations urbain-rural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Mise en place d'une ingénierie pour les mutations et l'accès au foncier agricole</li> <li>o Alliances avec les territoires de production intégrant des coopérations sur des ressources en eau et en énergie ainsi que sur les transports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La MGP doit assurer la fonction d'animatrice dans cette thématique</li> <li>- Positionnement sur le projet d'une ceinture alimentaire du Grand Paris.</li> </ul>
<b>B- Mutations de la restauration collective</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Implication dans outils existants (Coop Bio IDF, Restauco, ...)</li> <li>o Programme de recherche-action territorialisé en appui aux initiatives de mutations techniques et d'éducation sanitaire</li> <li>o Création d'un centre de ressources sur les expérimentations et les innovations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance d'une ingénierie spécialisée au sein de la MGP</li> <li>- Forte relation avec la thématique A</li> </ul>

<b>C-Appuis organisation des marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Analyse du métabolisme alimentaire métropolitain</li> <li>o Sous-schéma logistique pour les circuits courts et aides financières ciblées pour sa mise en place</li> <li>o Mutualisation des processus d'économie circulaire des déchets organiques</li> <li>o Appui aux projets intercommunaux contribuant aux structurations de filières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance d'une participation à AGORALIM dès son démarrage effectif</li> <li>- Relation forte avec la gestion des ressources en eau</li> </ul>
<b>D-Lutte contre la précarité alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Centre de ressources et aide à l'émergence de territoires pilotes d'expérimentation</li> <li>o Coordination des réponses aux AAP européens sur le sujet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MGP animatrice dans cette thématique</li> <li>- Accent mis sur la relation avec la santé</li> </ul>
<b>E-Outils et ressources pour la sensibilisation et l'éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Banque de données d'outils et de méthodologies sur la sensibilisation au bien manger et à l'éducation populaire (élaboration collective et progressive)</li> </ul>	<p>Action pouvant se prolonger par des initiatives communes ou par de la prestation de services</p>
<b>F-Promotion de la démocratie alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Mutualisations des campagnes de sensibilisation et d'éducation impliquant diverses instances de la société civile</li> <li>o Composition d'une instance large de gouvernance métropolitaine</li> </ul>	<p>Rôle du CoDev et des réseaux Codev à débattre</p>
<b>G-Coopérations internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Adhésion effective de la MGP à des chartes inter-collectivités sur l'alimentation, et participation à des instances et à des réseaux internationaux</li> </ul>	







# 2

## CONTEXTE

### Remarques introductives

Nous commençons tardivement à prendre conscience que nous sommes entrés dans une ère nouvelle de lutte mondiale contre le changement climatique et la perte accélérée de biodiversité liée aux activités humaines. Dans ce contexte, la sécurité alimentaire mondiale est menacée par la combinaison des données démographiques et des conséquences déjà manifestes du réchauffement climatique. Cela nous impose de faire face à deux défis : produire davantage en contribuant au bon fonctionnement des écosystèmes et en réduisant le coût d'accès à une alimentation de qualité.

Initié en 2001, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) prolongé en 2006 a fourni un cadre de référence et créé de nombreux outils et mécanismes incitatifs, servant de support aux actions à travers des plans quinquennaux - actuellement le plan couvre la période 2011-2015. Mais ces plans sont loin de concerner l'ensemble des aspects des politiques publiques alimentaires. La loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014, prolongée par les Etats Généraux de l'Alimentation relancés en 2017, ont développé une approche transversale de la question, en instaurant les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

En France, les grands scénarios d'évolution possibles dans le long terme (2050, puis 2100), comme ceux effectués par l'ADEME<sup>1</sup> ou ceux plus spécifiques à l'alimentation par SOLAGRO (Afterres 2050<sup>2</sup>), évoquent les risques majeurs et la nécessité de mutations profondes à entreprendre tant individuelles que collectives et portant sur les principales activités économiques, ceci dans les plus brefs délais.

Même si ces exercices de prospective sont toujours discutables, il semble acquis que, si nous souhaitons pouvoir délivrer à tous une alimentation de qualité, favorisant une bonne santé, et garantissant une autonomie alimentaire conséquente en cas de crise (résilience), nous devons initier et conduire dans l'urgence des changements importants concernant l'agriculture et les industries agroalimentaires, et ce, à toutes les échelles territoriales, dans une perspective de massification. Notons que l'horticulture et l'arboriculture doivent faire l'objet des mêmes attentions que celles concernant l'agriculture.

Bien évidemment, comme bien d'autres collectivités publiques, la Métropole du Grand Paris se devait, pour ses habitants, d'engager une démarche ambitieuse à ce propos. D'où une auto-saisine, et un groupe de travail où le collège habitants était fortement représenté.

---

<sup>1</sup> <https://transitions2050.ademe.fr/>

<sup>2</sup> Nous ne saurions trop insister sur l'importance des scénarios comme cheminements vers les grands objectifs climatiques et relatifs au vivant. Ils montrent l'articulation nécessaires des efforts collectifs et individuels et leur temporalité. Voir notamment Afterres 2050 pour l'alimentation.

Initiées par la MGP, des actions significatives ont déjà fait l'objet de politiques publiques (biodiversité et nature en ville, biodéchets, logistique, climat-air-énergie, circularité, ...). Des partenariats et des coopérations ont été engagées, et des échanges ont été établis sur des sujets ayant une influence sur les questions alimentaires, tant avec des collectivités faisant partie de la Métropole du Grand Paris qu'avec le Conseil Régional ou avec les membres du groupement interterritorial de coopération « Axe Seine ». D'autre part, le 30 mars 2021, une convention-cadre de stratégie partagée sur l'agriculture métropolitaine a été signée avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France. De même, il faut naturellement prendre en compte ainsi que les initiatives lancées tant par la Région que par des collectivités infra-métropolitaines-départements, Etablissements Publics Territoriaux et communes-, et notamment par la Ville de Paris qui a défini un projet ambitieux, Agriville.

Tout cela permet d'enclencher l'élaboration de la politique alimentaire métropolitaine sur des bases déjà solides, comme le montre le cadre global adopté par la Métropole pour la philosophie de son « Plan Alimentaire Métropolitain » (PAM)<sup>3</sup>, prolongé par le schéma systémique établi par les services de la Métropole et qui témoigne de l'ambition projetée :

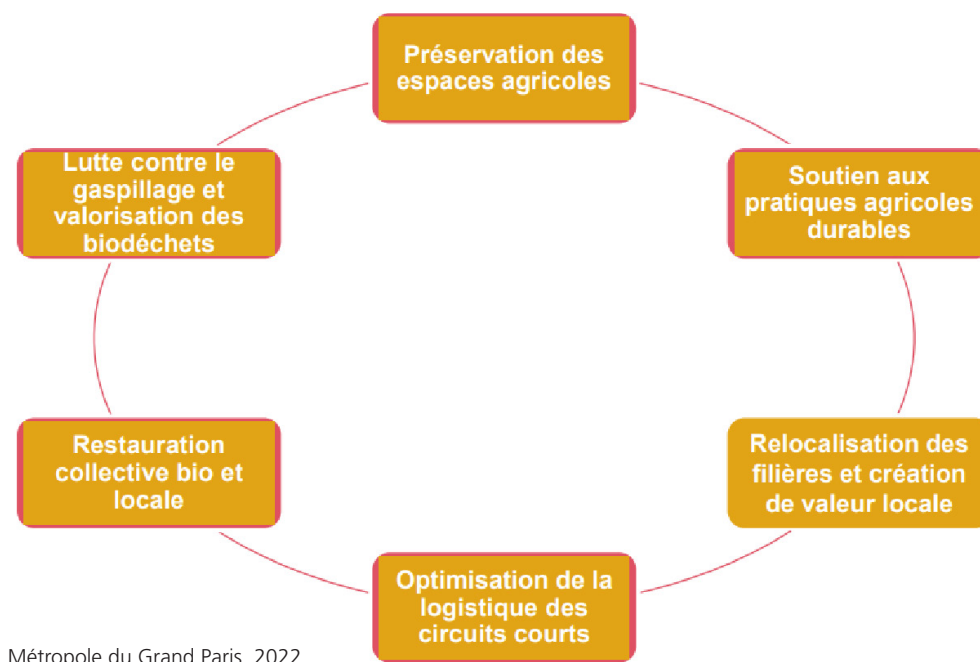
Construire un cadre stratégique et opérationnel sur l'agriculture et l'alimentation pour fédérer les politiques alimentaires locales, renforcer les coopérations et augmenter la résilience alimentaire de la Métropole.

- Un projet partenarial
- Une approche systémique de l'alimentation
- Une mise en cohérence des projets existants
- Un espace de dialogue pour renforcer les coopérations

---

<sup>3</sup> Les travaux en cours de la MGP semblent s'orienter vers une forme originale de stratégies alimentaires qui prend en compte le schéma des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) défini par l'état, tout en s'efforçant de tenir compte des spécificités de l'institution métropolitaine.

## UNE APPROCHE SYSTEMIQUE



L'ensemble du contexte et des enjeux attachés à la question de l'alimentation nous amène à prendre la position suivante :

Le travail sur les coopérations entre les acteurs concernés ne peut se dissocier des stratégies alimentaires et des actions qui vont figurer dans le PAM. Or, si nous en connaissons l'ambition et le cadre général, son élaboration est encore en cours. Notre groupe CASDA (Groupe de Travail du CoDev de la MGP)\_n'a ni les compétences, ni la mission de travailler sur le PAM. Cependant, à partir des coopérations à envisager sur un certain nombre de thématiques, il nous apparaît important de formuler des contributions sur les stratégies et les actions potentielles que la Métropole du Grand Paris pourrait mettre en place. Nous espérons que ces propositions pourront aider le Conseil Métropolitain dans sa propre démarche. Naturellement, notre groupe ne peut pas aller très loin dans les précisions opérationnelles ; il ne peut qu'ouvrir des pistes, fournir un guide d'actions recommandables. De plus, le champ des coopérations prioritaires que nous analysons dans ce rapport n'a pas vocation à être exhaustif par rapport aux orientations et aux stratégies du PAM.

Notre groupe n'a pas abordé directement les questions essentielles d'emplois et de formations, car, a priori, elles relèvent principalement des compétences régionales. Néanmoins, il est possible que la Métropole veuille également se saisir d'une partie de cette thématique dans le cadre des exigences de l'approche systémique ; mais nous ne pouvons pour le moment en préjuger.

Enfin, le PAM ne peut être le seul objet de coopérations touchant l'alimentation : traiter du système alimentaire territorial de la Métropole concerne de très nombreuses procédures (par exemple les CRTE – contrats de relance

et de transition écologiques – les pactes entre diverses parties prenantes, l'évolution de la planification spatiale et économique, etc.).

## 1.1 Rappel des enjeux

De nombreux documents de bonne qualité détaillent les enjeux à prendre en compte dans les mutations agricoles et agro-alimentaires devant intervenir pour la Métropole. Citons notamment le diagnostic du système alimentaire déjà établi par Terralto (chambre d'Agriculture), le rapport du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Ile de France) en septembre 2022 sur les « produits alimentaires locaux : une notion et des attentes à préciser », ainsi qu'au niveau général avec un document du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) en 2020 « pour une alimentation durable ancrée dans les territoires ». Et on aurait pu en citer d'autres. Tous convergent pour mettre en exergue les enjeux concernant :

- Une autonomie alimentaire accrue
- Une relocalisation des productions agricoles et horticoles, y compris pour des raisons économiques et de qualité
- Un renforcement des relations alimentation-santé pour tous les publics
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La lutte contre la précarité alimentaire
- La préservation des sols agricoles et les évolutions en matière de productions et de pratiques plus durables et respectueuses de la biodiversité
- L'inclusion sociale et la réduction des inégalités territoriales doivent accompagner les politiques publiques alimentaires.

Certains de ces documents insistent aussi sur des enjeux peu ou mal pris en compte, à savoir :

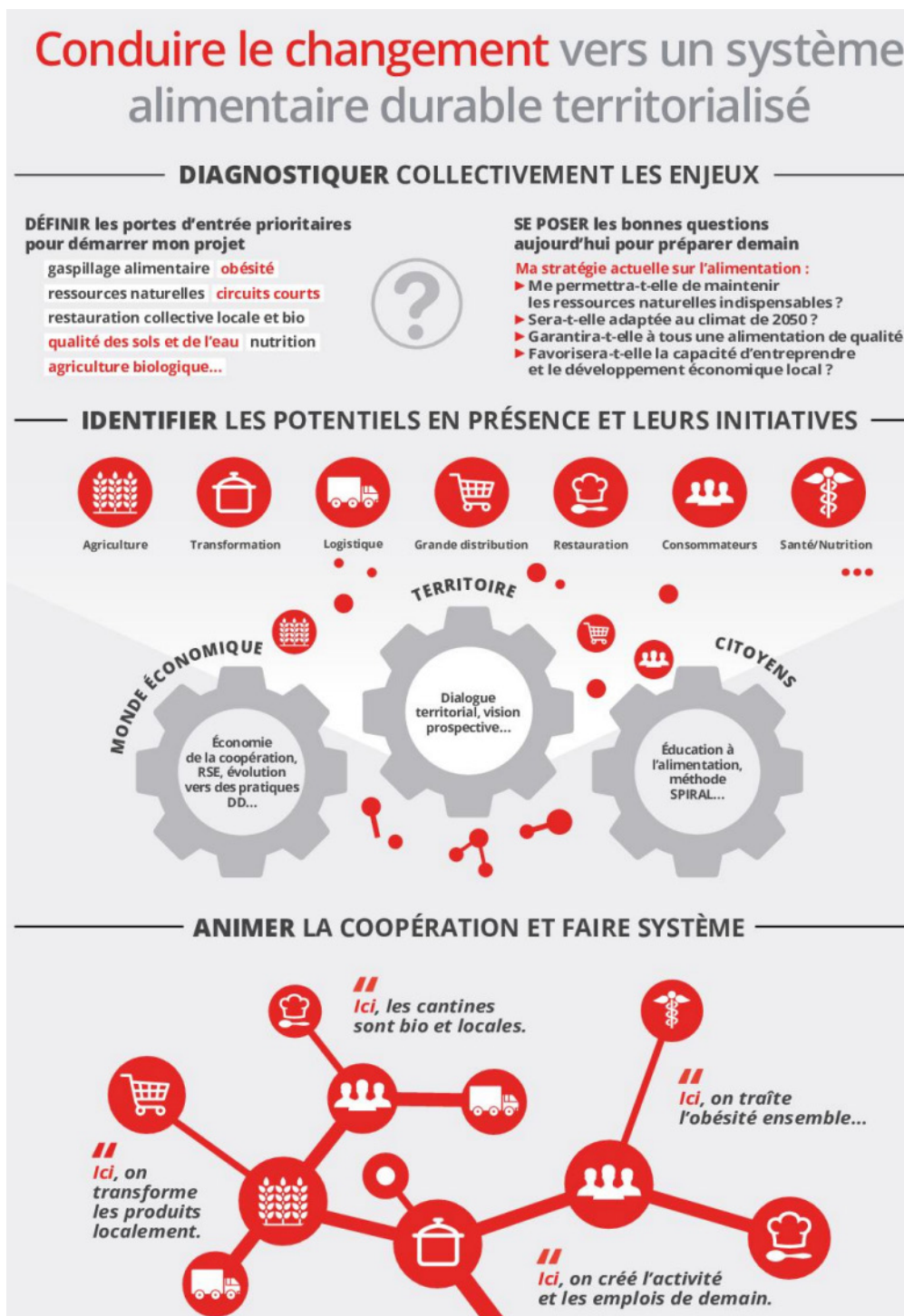
- La dimension culturelle de l'appropriation des exigences alimentaires par les habitants de manière à faciliter leur implication active dans les Systèmes Alimentaires Territoriaux (SAT),
- De nouvelles relations villes-campagnes à établir, pour un meilleur aménagement des territoires, pour des imbrications accrues de tous types entre monde rural et monde urbain.

Il faut également souligner que les politiques alimentaires ne sauraient être dissociées d'autres politiques publiques qu'il s'agisse de politiques environnementales, mais aussi sociales, économiques et spatiales. La bifurcation<sup>4</sup> agroécologique ne saurait être dissociée de la bifurcation écologique dans son ensemble.

---

<sup>4</sup> Ce terme est employé de plus en plus souvent à la place de celui de transition pour signaler le caractère urgent et systémique des mutations à accomplir dans les prochaines années.

Il faut également signaler par rapport à ces enjeux que la notion de SAT s'est peu à peu imposée dans l'élaboration des politiques publiques alimentaires. C'est par exemple ce sur quoi insistent les remarquables publications pédagogiques du CERDD (Centre de Ressources du Développement Durable). A cet égard, la page suivante extraite de leur présentation des SAT est éclairante pour notre propre démarche.



## La coopération touche avant tout la mise en système des actions visant à garantir aux habitants une alimentation saine, sûre, durable, et accessible à tous.

Les expériences récentes visant la mutation des systèmes alimentaires et agroalimentaires supposent d'affronter de nombreuses difficultés :

- Les systèmes complexes d'acteurs sont difficiles à piloter. Il faut déterminer les choix stratégiques qui président à l'élaboration du PAM, en lien avec les objectifs de développement territorial. Ainsi trois types de PAT émergent actuellement : une première génération tournée vers la production, une deuxième attachée aux transversalités et une troisième cherchant l'inclusion de tous les acteurs dans la démarche.
- Pour une démocratie alimentaire fonctionnelle, il faut se mettre d'accord sur une sémantique partagée ; ce qui n'est pas toujours facile. Par ailleurs s'il y a co-responsabilité, cela signifie des engagements réciproques forts. Nous pouvons d'ailleurs nous demander si le terme de « Contrats Alimentaires Territoriaux » ne serait pas mieux adapté.
- Enfin, il existe une multitude d'initiatives citoyennes, économiques, institutionnelles concernant les mutations agricoles et agroalimentaires. Ces initiatives émergentes reposent sur des logiques et des motivations très diverses. Elles sont attachées à leurs spécificités et se prêtent mal à des coordinations et des mutualisations. Et pourtant, il faudrait mutualiser, mettre en cohérence et viser des solutions généralisables afin de soutenir et d'accélérer la transition.

Nous avons à cœur dans nos propositions de tenir compte de ces difficultés.

De manière générale, nous devons insister sur les inévitables résistances au changement qui se manifestent chez tous les acteurs concernés par la mise en place rapide de nouvelles pratiques de production, de consommation, d'industrialisation, et de distribution. L'élaboration d'un PAM est avant tout la gestion de profonds changements au sein du système d'acteurs. La démarche SAT possède comme avantage d'assurer des solidarités entre acteurs dans des changement où chacun doit prendre sa part.

### 1.2 Les spécificités du sujet pour la Métropole du Grand Paris

Ces spécificités ont été détaillées dans les divers documents qui ont servi au lancement par la Métropole de la démarche en cours. Rappelons-les en bref :

- Une faible autonomie alimentaire,
- Une zone dense et importante de consommation avec des espaces agricoles très réduits,
- Du fait de la taille, une concentration de quartiers en difficultés sociales,

- Des complexes logistiques de toute nature, dont certains sur l'alimentaire,
- De nombreuses initiatives des communes et des départements déjà en cours,
- Une diversité de situations locales, notamment liées aux inégalités (territoriales et sociales),
- Des coopérations déjà engagées à plusieurs échelles tant par la Métropole que par ses composantes,
- Un potentiel horticole et végétal, en liaison éventuelle avec des actions touchant la nature en ville, les phytothérapies, et le traitement des friches,
- Des évolutions à moyen et long terme très incertaines, notamment sur les plans démographiques et spatiaux qui rendent difficiles les exercices de planification à une échelle aussi vaste.

Ce sont ces spécificités qui inspireront sans doute les stratégies alimentaires en cours de définition et qui commanderont les choix en matière de coopérations. Le groupe pose ainsi la question : que peut faire la Métropole que les autres ne font pas ou n'opèrent pas à la bonne échelle et qui serait susceptible de favoriser et soutenir les bonnes pratiques déjà à l'œuvre ?

### 1.3 Quelles coopérations ? Pourquoi coopérer ?

Bien des types de relations sont amenées à s'établir entre les parties prenantes des Systèmes Alimentaires Territoriaux à propos de nouvelles politiques publiques alimentaires en cours de définition et de mise en œuvre : relations commerciales se traduisant par des contrats, partenariats informels ou formalisés par des chartes, alliances souples sous forme de pactes entre acteurs du type archipels ou réseaux, création d'organisations communes ou de sociétés nouvelles, des mutualisations d'outils ou des partages de ressources, etc.

Lorsque la relation entre acteurs possède un caractère informel, la distinction entre des termes comme « partenariat » ou « collaboration » ou « coopération » devient plus délicate, et un certain flou peut exister sur la nature exacte de cette relation. C'est pourquoi on y ajoute souvent, lorsqu'on parle de coopérations, d'autres précisions : partage de valeurs communes, recherche d'utilité sociale, rapports de confiance, ... Et ceci en mettant de côté le terme de « coordination » qui implique l'existence d'une instance de coordination.

C'est ce qui nous amène à préciser le champ de notre objet de travail.

D'abord, le rappel d'une évidence : la gravité de la situation actuelle requiert le regroupement des forces plutôt que les concurrences ou les initiatives isolées. Donc, la coopération est un sujet majeur qui justifie pleinement qu'un groupe de travail ait été créé à cette fin au sein du CoDev.

Dans un guide élaboré en 2020 par le bureau d'étude Transitions (par ailleurs chargé d'assister la Métropole du Grand Paris dans l'élaboration du PAM) et intitulé « Accélérer la transition énergétique par les coopérations urbain-rural : passez à l'action », la coopération est présentée comme une question centrale :

**« La coopération est un levier puissant pour accélérer vraiment la transition dont nous avons toutes et tous un besoin urgent »**

A noter que le guide fournit des définitions précises sur des concepts qui régissent les coopérations et indique les conditions de réussite pour la transition énergétique. Notre groupe de travail a estimé que ces conditions pouvaient être les mêmes pour les mutations agricoles, horticoles et alimentaires. Ce document peut servir de base pour l'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain.

Le fait de déterminer si les coopérations sont centrales ou secondaires pour les stratégies alimentaires de la Métropole du Grand Paris est tout à fait essentiel.

- o Soit c'est secondaire, car un consensus peut se former rapidement pour que la MGP fédère certaines initiatives des collectivités et des principales parties prenantes en fonction des opportunités. Le seul besoin est alors de disposer d'un « état de l'art » pour définir et formaliser les coopérations nécessaires.
- o Soit c'est central, et, dans ce cas, rien n'est vraiment acquis sur le fait de savoir où se situe le niveau de gouvernance du Système Alimentaire Territorial métropolitain pouvant fédérer les initiatives des collectivités (communes, Etablissements Publics Territoriaux-EPT-, départements) et de la MGP dans l'élaboration de son PAM. Les conditions d'une gouvernance fédératrice sont donc à construire.

En estimant qu'il s'agit d'une question centrale, nous avons distingué dans nos travaux 4 types non exclusifs de coopérations, sans pour autant nous situer seulement sur la construction d'une gouvernance fédérative :

- Coopérations entre acteurs institutionnels en fonction de leurs compétences législatives et réglementaires, et de leurs capacités techniques et financières effectives ;
- Coopérations entre acteurs publics, économiques et sociaux des filières agroalimentaires ;
- Coopérations au sein de réseaux professionnels -pluridisciplinarité-, citoyens ou politiques ;
- Coopérations autour de projets entre acteurs concernés par leurs réalisations.

Pour cadrer notre problématique en matière de coopérations, nous avons aussi été sensibles au concept de métabolisme agro-alimentaire (ou agri-alimentaire)<sup>5</sup> territorial qui renforce encore l'importance de la mise en système, et les relations pouvant exister entre les systèmes alimentaires territoriaux de la Région et de la Métropole. De plus, il faut insister sur le renforcement de l'importance encore trop insuffisante des mécanismes d'économies circulaires.

Caroline Petit, agronome et chercheuse, a écrit ceci sur la complexité des systèmes alimentaires (Article publié dans la revue AE&S en décembre 2021) :

---

<sup>5</sup> Selon les auteurs, on emploie « agri-alimentaire » ou « agro-alimentaire » ; nous avons respecté leur volonté. Mais ces termes ne présentent aucune différence notable.



**« La complexité des systèmes alimentaires actuels, qui concernent à des degrés divers toutes les régions du monde, reflète le régime socio-métabolique industriel dans lequel évoluent les sociétés, caractérisé par une utilisation intense de ressources et une linéarité des flux de matières et d'énergie. La façon dont les secteurs de l'agriculture et de l'approvisionnement alimentaire doivent et peuvent s'adapter face à ces enjeux est une question cruciale. »**

**« Raisonner en termes de métabolisme agri-alimentaire permet de situer les flux de matières impliqués par les pratiques des acteurs, de la production agricole au traitement des déchets dans un système territorial global. »**

Prendre en compte ce concept est d'autant plus opportun que la Métropole du Grand Paris travaille déjà sur le métabolisme urbain, et que cela permettra de faire aisément le lien avec les schémas qui régissent la gestion des ressources et des flux de matières dans la Métropole (eau, déchets, denrées ...). L'intégration de ce métabolisme agri-alimentaire dans l'ensemble du métabolisme urbain fait aujourd'hui l'objet de recherches et de questionnements importants (Redlinghöfer et Petit 2022) notamment concernant les pertes et les gaspillages dans le système alimentaire francilien qui est aujourd'hui une source d'inquiétude majeure (thèse de Barbara Redlingshöfer soutenue en 2022).

En considérant l'ensemble de ces éléments, notre approche de la coopération en matière de stratégies et d'actions alimentaires pour la métropole et ses habitants peut se définir ainsi :

Nous avons été sensibles à l'enjeu majeur de la massification concernant les mutations en cours et les résultats attendus. Les exigences en matière de restauration collective, de lutte contre la précarité, d'amélioration de la qualité sanitaire des aliments concernent tout le monde. Or, trop souvent, on se réjouit d'initiatives pilotes intéressantes, sans procéder à une évaluation rigoureuse des résultats obtenus et sans mettre en place le cas échéant le système économique, industriel et financier susceptible de les généraliser. La mise à l'échelle métropolitaine des initiatives vertueuses devrait être une priorité.

La nécessité de l'élaboration d'un système alimentaire territorial renforce encore l'importance des coopérations claires et efficaces, et notamment, celles avec les divers échelons institutionnels et politiques publiques existantes. Si tous les types de coopérations sont envisageables, nous avons tendance à privilégier celles qui se traduisent par un certain formalisme à caractère contractuel entre les acteurs.

L'urgence de la situation nous amène aussi à ne pas mettre en préalable la définition et l'existence d'une gouvernance du système agro-alimentaire territorial dont le caractère forcément institutionnel risque de déboucher sur longues négociations et de faire perdre un temps précieux par rapport aux besoins et aux attentes des habitants, mais plutôt de prioriser la coopération par projets fédérateurs entre parties concernées et volontaires. Ainsi, il est possible de démarrer avec les parties intéressées et de laisser la porte ouverte à celles et ceux qui ne sont pas prêts,

qui sont méfiants, ou qui souhaite attendre de voir les premiers résultats avant de s'engager. Ce procédé permet de poursuivre l'objectif de la mise à l'échelle des projets dans le cadre d'un métabolisme agro-urbain métropolitain, tout en évitant de se concentrer sur la tâche difficile de créer en amont à toute action un mode de gouvernance viable. Cet objectif suppose une capacité de pilotage et d'évaluation affirmée au niveau de la Métropole du Grand Paris laissant la voie ouverte à la mise au point à moyen terme de dispositifs de gouvernance plus ambitieux.

## 1.4 Que se passe-t-il dans les autres métropoles françaises<sup>6</sup> en matière de coopérations pour leurs politiques alimentaires ?

L'établissement d'un panorama comparatif (« benchmark ») de ce type pourrait justifier une véritable étude, ce qui dépasse de loin notre mission et nos moyens. Néanmoins, il nous a semblé utile de traiter le sujet, même superficiellement, pour savoir quelles étaient les bonnes pratiques potentielles. Nous nous sommes appuyés pour cela sur le travail fait par un membre de notre groupe (Yohan Hubert, CEO Natura Impact), mais aussi sur les apports des entretiens et des documents mis à notre disposition. Les principales métropoles (au sens de l'institution publique issue des lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropole (MAPAM) du 27 janvier 2014 et portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015) pour lesquelles nous avons disposé de données sont les suivantes : Lille, Lyon, Rennes, Montpellier, Grenoble, Strasbourg, Dijon<sup>7</sup>.

Nous nous contenterons ci-après d'indiquer de façon synthétique quelques conclusions à caractère général.

a) Toutes ces métropoles ont démarré leurs interventions assez tôt, dès la mise en route des PAT, et même avant pour certaines. Et, de manière d'autant plus volontariste qu'elles intègrent, pour la plupart, des territoires ruraux agricoles. Leurs principaux axes d'intervention portent notamment sur les points suivants :

- Acquisition ou location de terres dont elles ont déjà la maîtrise à de nouveaux exploitants, notamment ceux engagés dans des démarches visant à promouvoir l'agroécologie et l'agriculture biologique.
- Mise en place d'outils financiers ou réglementaires pour conserver du foncier agricole et pour faciliter d'accès au foncier.
- Inclusion de clauses spécifiques dans les marchés de gestion de la ressource en eau pour les agriculteurs, avec comme contreparties des fournitures de produits frais de proximité.
- Interventions sur les marchés agricoles, soit par l'intermédiaire de Marchés d'Intérêt National (MIN) dans lesquelles les métropoles sont impliquées, soit en aidant à la structuration des filières.
- Interventions dans les systèmes de restauration collective dont elles ont la charge, soit en mettant des

<sup>6</sup> Le cas des métropoles étrangères comme Liège, Genève, Milan, Barcelone, Bruxelles, Montréal, est très passionnant pour les stratégies et les actions mises en place ; mais, en matière de coopérations, les différences culturelles et institutionnelles rendent les conclusions à en tirer beaucoup plus relatives.

<sup>7</sup> Il pourrait être intéressant pour le MGP de regarder et de traiter ces données, même si leur forme d'exploitation actuelle en est restée sommaire

clauses de fournitures locales dans les délégations de services publics à l'usage d'opérateurs privés, soit en fournissant directement aux cuisines des denrées, voire des plats transformés.

En fait, la forme de ces interventions diffère énormément selon les métropoles ; elles peuvent être ponctuelles et thématiques ou bien faire partie d'une politique globale en vue de la structuration et du pilotage d'un SAT.

De même, les coopérations en la matière sont très variées : certaines sont très classiques (accords avec la SAFE – Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural – la Chambre d'Agriculture, avec d'autres collectivités, ...); d'autres mettent l'accent sur les acteurs des filières agricoles (exploitants, transformateurs, distributeurs), avec parfois une priorité accordée à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) ; le rôle des habitants et leur implication dans les démarches varient également fortement entre les métropoles ; etc.

A l'évidence, les différentes métropoles ont une gouvernance territoriale qui leur est propre, modelée par le contexte territorial et l'organisation institutionnelle passée ; elles sont attachées à certains éléments d'action publique (des syndicats intercommunaux, des SEM, établissements de santé ou d'enseignement, laboratoires de recherche, ...) sur lesquels elles peuvent s'appuyer.

Par conséquent, en dehors de l'intérêt certain que présente la connaissance des autres démarches métropolitaines, il est difficile d'en tirer des conclusions générales touchant des politiques de coopérations et à transférer telle quelle leur expérience.

#### b) Les apports de l'Observatoire National des PAT

Nous avons aussi bénéficié du travail fait par Terres en Ville au sein du réseau national des PAT. A l'instar de ce que nous venons d'écrire, l'Observatoire National des PAT constate qu'il existe plusieurs formes de gouvernance :

- La gouvernance interne (élus politiques et/ou techniciens) ;
- La gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus politiques et profession agricole). Elle est « fermée » ou « ouverte » ;
- La gouvernance multi-acteurs (intègre des acteurs de plusieurs secteurs de l'alimentation).

D'autre part, les préoccupations principales en matière de coopérations concernent souvent l'implication des diverses échelles territoriales en fonction des compétences et des capacités de chacun des acteurs, mais aussi des rapports politiques. A ce sujet, il est notable que la compétence alimentaire a un caractère transversal, et n'est donc pas l'objet d'un cadre législatif particulier. Elle est donc, de ce fait, partagée.

Mais les orientations stratégiques entre les divers niveaux et la hiérarchie des enjeux à prendre en compte ainsi que la prise en compte de thèmes fédérateurs (équité territoriale, circularité, biens communs, proximité...) jouent également un rôle important dans ces coopérations interterritoriales.

L'Observatoire National des PAT livre d'autres constats intéressants à vocation plus opérationnels :

- L'intérêt porté à la mutualisation : rationalisation des flux, planification des outils de transformation (légumeries, abattoirs...), établissement de groupements de commandes, opérations sur le foncier, financement de l'animation des démarches PAT, .... Dans certains cas, ce sont les Conseils Régionaux qui s'efforcent de jouer un rôle fédérateur.
- Les relations avec les grands acteurs économiques des filières, si elles se situent souvent au niveau régional s'opèrent également fortement avec les métropoles du fait de leurs poids démographique et de leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Enfin, Terres en Villes a réalisé une étude «benchmark des coopérations interterritoriales et de l'animation du dialogue entre territoires en matière de stratégies agricoles et alimentaires» dont toutes les conclusions nous sont utiles.

Citons simplement les 3 grands constats généraux : la coopération est plus alimentaire qu'agricole du fait de la transversalité nécessaire ; lorsqu'ils existent les pôles métropolitains qui intègrent des territoires ruraux, la Métropole s'avère un bon cadre de coopération ; les relations déjà établies entre institutions, techniciens, et élus et l'existence de moyens et d'outils communs s'avèrent déterminants.

c) Les cas où les régions jouent un rôle fédérateur

Ces cas méritent d'être signalés parce qu'ils reposent sur des stratégies originales d'alliances :

La Région Nouvelle Aquitaine a établi un « Pacte Alimentaire » ambitieux entre tous les acteurs économiques concernés, avec un plan d'actions autour de 5 domaines stratégiques :

- Favoriser les circuits de proximité et la vente directe ;
- Faciliter les initiatives des territoires concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux ;
- Structurer l'offre et organiser les filières pour répondre aux demandes des différents marchés régionaux (grande distribution, restauration hors domicile dont restauration collective publique, commerces de proximité, e-commerce) ;
- Éveiller, informer et former les acteurs et les consommateurs ;
- Favoriser la solidarité et la citoyenneté alimentaire.

La Région Occitanie a créé AGROPOLIS International, plateforme multi-acteurs, qui rassemble des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et la société civile avec pour objet essentiel la valorisation de l'expertise scientifique dont elle dispose.

La Région Hauts-de-France a développé ses politiques alimentaires grâce à un remarquable centre de ressources, le CERDD (Centre de Ressources du Développement Durable) qui fournit aux divers acteurs des outils pédagogiques et d'aides à la décision extrêmement efficaces. A titre d'exemple, la brochure « système alimentaire et coopérations entre acteurs du territoire » s'appuyant sur de nombreux exemples concrets régionaux. Elle serait en tant que telle un bon outil à utiliser lors de l'élaboration du PAM.

d) Les expériences pilotes visant la construction d'un SAT

Il est intéressant de mettre en évidence les cas où la coopération à caractère opérationnel est structurelle, car elle constitue l'objet même de la démarche. Celle-ci, menée par une collectivité territoriale, vise à intervenir tout à la fois sur la production, la transformation, l'organisation des marchés publics, la structuration des filières, la logistique, en relation avec des dimensions sociales pour lutter contre la précarité et le gaspillage, d'aménagement et de paysage, et de sensibilisation des habitants au « bien manger » pour la santé. Ceci n'a de sens que si chacun apporte sa pierre au schéma d'ensemble. Il s'agit de créer des écosystèmes productifs et non pas simplement des réseaux, c'est-à-dire un système de relations dont les productions sont bénéfiques à tous comme dans les écosystèmes naturels (eau, air, équilibre entre les espèces...). Le développement de ces écosystèmes productifs demande de changer nos métiers.

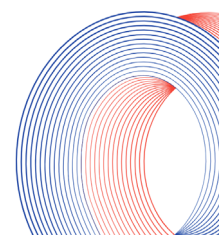
En France, les expériences les plus avancées concernent des territoires ruraux (notamment dans la Drôme), des petites villes (Mouans-Sartoux, Loos-en-Gohelle, Grande Synthe, ...) ou moyennes (agglomération du Douaisis, ...). Néanmoins des métropoles régionales affichent des perspectives similaires au démarrage de l'élaboration de leur PAT<sup>8</sup> (Lille, Rennes, Lyon, Montpellier, Grenoble...), et d'autres s'en réclament comme Dijon qui s'appuie principalement sur l'usage des « tech » pour faciliter la mise en système.

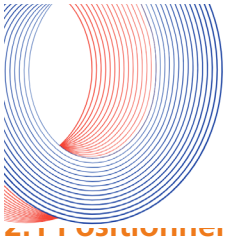
A l'étranger, certaines opérations comme Liège et sa ceinture alimentaire ou Montréal ont poussé très loin le concept de SAT et représentent de remarquables exemples.

Cela relève d'une très forte volonté politique locale qui réussit à fédérer dès l'amont les politiques alimentaires.

---

<sup>8</sup> Les métropoles citées sont plus ou moins avancées dans la construction de leur SAT, avec des démarches qui leur sont propres ; c'est sans doute Rennes avec son projet Terres de Sources qui semble pour nous le plus inspirant.





# 3

## **POLITIQUE DE COOPÉRATION DANS LES STRATÉGIES ALIMENTAIRES DE LA MÉTROPOLE : POSITIONNEMENT ET THÉMATIQUES PRIORITAIRES**

Ce positionnement doit tenir compte d'une part des incertitudes de la situation actuelle et, d'autre part de ce qui a été mis en évidence précédemment tant pour les objectifs métropolitains que pour les analyses conceptuelles et comparatives évoquées précédemment.

En effet, si les grands axes et les principales orientations du futur PAM<sup>9</sup> sont connus, on ne connaît pas encore l'ambition et les caractéristiques détaillées que les élus métropolitains voudront conférer à ce plan, ainsi que les actions envisagées et les moyens techniques et financiers qui y seront affectés. De même, les stratégies de long terme concernant les modalités de la « transition écologique » dans son ensemble ne sont pas encore complètement explicitées dans le SCOT en cours de finalisation.

Le 15 mai 2020, le Conseil Métropolitain a approuvé un Plan de relance dont l'axe 1 comprend une partie spécifiquement dédiée à la promotion de la sécurité alimentaire. Celle-ci se décline en trois actions : poursuivre et adopter le Plan Alimentation Durable Métropolitain, soutenir la production agricole métropolitaine, favoriser l'alimentation en circuit court, accompagner les communes dans leurs politiques d'achats alimentaires durables et dans la réduction de l'impact environnemental de la restauration collective des écoles maternelles et élémentaires.

Nous avons donc défini le positionnement suivant en nous appuyant sur les leçons tirées lors du chapitre précédent :

- Il est indispensable que la démarche métropolitaine apporte de véritables plus-values par rapport aux PAT infra-métropolitains en cours et qu'elle vienne en support des initiatives locales en les croisant et en proposant des mises en cohérences et des synergies. De plus, il s'agit de doter la MGP, du fait de ses compétences, de moyens techniques et financiers qui puissent apporter aux territoires une valeur ajoutée par rapport à ce qui existe déjà. Elle doit être adaptée à l'enjeu de la massification.
- Nous nous sommes situés au niveau de stratégies alimentaires thématiques qui seront sans doute abordées dans le futur PAM. Elles sont évidemment interconnectées et ont vocation à être mise en système, surtout si l'option de la construction initiale d'un SAT est prise.
- Pour chacune d'elles, nous avons fait des hypothèses encore très générales à ce stade sur son contenu. Nous avons approfondi quelle politique de coopération il était possible d'envisager de manière réaliste, et sur quelles actions structurantes prioritaires cela pourrait déboucher. Ces actions seront engagées avec les parties prenantes volontaires, y compris les collectivités territoriales intéressées infra et extra métropoles, sur la base du volontariat.
- Chaque action structurante, ou chaque groupe d'actions structurantes se dotera de l'organisation souhaitée par les parties prenantes : groupe de travail informel, pacte ou charte entre les membres, structure

<sup>9</sup> Approuvées à l'unanimité par délibération du Conseil métropolitain du 11 octobre 2019, ces orientations sont les suivantes : soutenir le développement d'une agriculture durable ; rapprocher les producteurs des consommateurs et valoriser les produits locaux ; augmenter l'approvisionnement bio et local dans les restaurations collectives ; œuvrer pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets.

formelle ad hoc, ...

- Nous avons renoncé à fixer un référentiel général de coopération pour l'ensemble du PAM. Nous pensons qu'il faut l'envisager de manière pragmatique au niveau de chaque stratégie thématique qui possède ses exigences et ses caractéristiques propres.
- En revanche, nous avons indiqué des points de repère généraux pour les modalités de mise en œuvre de ces coopérations.

Insistons sur le fait que son rôle et ses actions doivent représenter une vraie valeur ajoutée par rapport aux initiatives actuelles ou potentielles de ses membres. La justification en est :

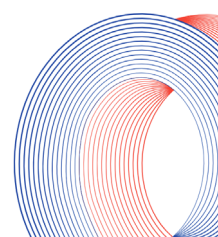
- o son poids démographique,
- o ses capacités de mutualisation dans les domaines juridiques et financiers, ou dans l'élaboration d'outils utiles à tous. Ceci représente un enjeu majeur pour l'efficacité des actions ; c'est pourquoi il est essentiel de veiller à l'interopérabilité des solutions mises en œuvre par les collectivités locales.
- o sa représentativité dans des instances de négociation soit fonctionnelle (gestion urbaine), soit territoriales (accords avec des territoires distincts),
- o son rôle international, et ses relations avec d'autres métropoles mondiales,
- o les visions dont elle est porteuse en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et d'intervention économique via les plans déjà élaborés.

Evidemment, cela dépend aussi des capacités financières et d'ingénierie qui accompagneront le PAM, car la part d'innovation dans ces politiques de coopération est très importante ; mais de cela, nous pouvons encore en préjuger.

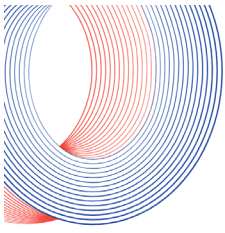
## 2.2 Les apports possibles du CoDev

Le groupe de travail souhaite mettre en lumière le que le CoDev pourrait avoir à jouer dans la détermination des stratégies alimentaires. Notons d'ailleurs que, dans le cadre de la création de l'Observatoire Territorial et Citoyen, au sein de la Coordination Nationale des Conseils de Développement, a été mis en place un groupe de travail sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation ; notre CoDev y est représenté et actif. De la même façon, les échanges avec le CESER (Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Ile de France), voire le CESE national,

qui ont déjà produit des avis ou des travaux sur les mutations nécessaires en matière d'agriculture et d'alimentation, peuvent fournir des ressources utiles en matière de politiques de coopération, voire sur les stratégies alimentaires elles-mêmes. Enfin, il serait naturel que, comme ce fût le cas pour le SCOT, le CoDev puisse être associé aux processus de participation des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre du PAT.







# 4

## PROPOSITIONS DE POLITIQUES DE COOPÉRATIONS SUR LES STRATÉGIES ALIMENTAIRES MÉTROPOLITAINES ANALYSÉES

Ces fiches concernent des politiques de coopération précises et non exhaustives. Elles ne recouvrent pas forcément les travaux du PAM et représentent un ensemble de suggestions pouvant l'alimenter...

**A- Aides à la production, problématiques foncières, relations urbain-rural, aménagement du territoire.**

**B- Evolutions de la restauration collective : nouvelles missions, mutations envisagées pour son organisation, contractualisations, modalités des achats publics.**

**C- Organisation des marchés et des filières pour les circuits courts, et une meilleure qualité alimentaire ; innovations logistiques ; nouveaux modèles économiques à promouvoir.**

**D- Lutte contre la précarité alimentaire, réduction des inégalités d'accès à une alimentation saine et durable.**

**E- Outils et ressources pour la sensibilisation, l'éducation sanitaire, la formation aux nouveaux métiers.**

**F- Promotion de la démocratie alimentaire.**

Chaque thème fera l'objet d'une fiche concernant analyses et propositions.

Par ailleurs, le thème, encore émergent de la coopération internationale, ne fera l'objet que d'un paragraphe spécifique et non d'une fiche complète

**Remarque :** Du fait que d'une part nous ne savons pas ce qui sera retenu dans le futur PAM et que, d'autre part, nous ne disposons d'aucun moyen pour détailler opérationnellement ce que nous préconisons, la partie relative à la mise en œuvre au sein de chaque sera très synthétique et méritera ultérieurement une étude de faisabilité

## **FICHE A :** **AIDES A LA PRODUCTION et RELATIONS URBAIN-RURAL**

### **Stratégie alimentaire territoriale concernée et objectifs visés**

L'amélioration de l'autonomie alimentaire, l'intérêt envers les circuits courts, la demande croissante d'une alimentation de qualité nécessite une relocalisation et une diversification des productions. De même la reconversion des friches, les opérations « nature en ville » et l'opportunité de filières économiques liées au végétal amène également à relocaliser et à amplifier des productions horticoles.

Le rythme de reconversion du foncier agricole et de changements de pratiques agricoles est plutôt lent, surtout dans le péri urbain. Ainsi, la puissance publique se doit d'intervenir pour accélérer et faciliter ces mutations. Cela amène non seulement à intervenir sur du foncier déjà maîtrisé par des collectivités, mais aussi à passer des accords de coopération avec d'autres territoires.

### **Situation synthétique de l'existant**

L'analyse comparative montre que certaines métropoles agissent. En effet, les collectivités peuvent faciliter l'installation de nouveaux exploitants ou des changements de productions soit sur du foncier à vocation agricole dont elles sont propriétaires, soit sur du foncier acquis ou loué.

La Métropole du Grand Paris dispose d'un foncier agricole faible (2148 ha, soit 2% du territoire). Or, les opérations d'agriculture urbaine ne sont pas à la hauteur des besoins d'une population métropolitaine toujours plus importante (7,2 millions d'habitants en février 2023). Ainsi, il est primordial d'élargir les territoires d'intervention aux espaces ruraux les plus proches par des coopérations.

Des études montrent que ce type de coopération ne peut réussir que s'il touche l'ensemble des ressources (eau, énergie, mobilités, ...) et pas seulement le foncier agricole. Ainsi, la Métropole de Rennes a initié le projet « Terres de Sources » en 2015 afin d'accompagner des agriculteurs de système intensif vers le bio afin de préserver la qualité de l'eau.

Les productions croissantes d'agricultures urbaines ne répondent pas aux besoins quantitatifs. Cependant, elles jouent un autre rôle essentiel en matière de sensibilisation, de lien social et d'expérimentation. La Métropole du Grand Paris a par exemple lié un partenariat avec la Chaire des agricultures urbaines d'AgroParisTech allant dans ce sens. Même si quantitativement les productions d'agricultures urbaines ne répondent pas aux besoins, leur rôle en matière de sensibilisation, de lien social et d'expérimentation est essentiel. Si nous ne le développerons pas dans cette fiche, c'est seulement parce que ce qui est lancé entre la Chaire partenariale des agricultures urbaines d'AgroParisTech et la Métropole satisfait déjà bien à ces exigences)

## **Exemples déjà connus de coopérations au sein de la métropole**

La Ville de Paris a établi des coopérations avec des territoires de l'Yonne. D'autres collectivités et notamment des Etablissements Publics Territoriaux ou des départements ont pris des contacts exploratoires à ce sujet. Les expérimentations montrent que la connaissance des données, la qualité des sols, les négociations, les modes de contractualisation, la mise en place de dispositifs d'accompagnement posaient des problèmes nouveaux et complexes.

Des coopérations territoriales déjà en place, comme l'Axe Seine, pourraient servir de support à cette thématique.

## **Coopérations, et mutualisations possibles**

Les coopérations et mutualisations peuvent s'opérer de plusieurs façons. Elles peuvent être mise en œuvre selon la connaissance des fonciers disponibles en relation avec les instances agricoles, d'autres collectivités, les SAFER ou avec des foncières associatives comme Terre de Liens. Elles pourraient également s'appuyer sur des dispositifs d'accompagnement à mettre en place ainsi que sur des cadres contractuels à définir. A notre connaissance, il n'existe pas d'utilisation de la procédure des contrats de réciprocité entre territoires urbains et territoires ruraux.

On peut aussi penser que certains territoires infra métropolitains puissent participer à l'élaboration de Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) incluant des actions agricoles et alimentaires. 4 CRTE existent déjà dans les Hauts de Seine. Ils méritent une analyse relative à notre thématique.

## **Positionnement recommandé pour la Métropole, et valeur ajoutée spécifique**

Au vu de l'importance de son bassin de consommation, la Métropole paraît la mieux placée pour mettre en place, en lien étroit avec les collectivités concernées, une ingénierie pour l'accès et les mutations du foncier agricole. L'ingénierie touche le recueil des données, le cadre financier et juridique, et le dispositif d'aide aux conversions et aux nouvelles exploitations.

De plus, la Métropole serait la plus à même à pouvoir faire des négociations plus globales concernant d'autres ressources et d'autres services. Nous pouvons, à cette occasion, par exemple favoriser la coopération entre producteurs d'eau potable et acteurs agricoles pour la mise en place de démarches de protection des aires d'alimentation de captage.

Compte tenu de l'ampleur des besoins, il pourrait se révéler opportun de créer une foncière spécialisée multirégionale, ou conventionner avec une foncière existante, rassemblant les collectivités intéressées, afin de pouvoir garantir des commandes à des agriculteurs. Une étude préalable pourrait valider ou non une telle création et en fournir le cadre général.

## Éléments pour la mise en œuvre

Il est important que l'ingénierie évoquée puisse s'adapter aux diverses situations institutionnelles tant pour les collectivités demandresses que pour les groupes économiques ou les territoires avec qui nous avons à traiter. Cette ingénierie peut comporter une petite équipe d'animation au sein des services de la Métropole et s'appuyer sur un réseau de prestataires diversifiés dans les différents domaines évoqués avec lesquels des contrats cadres peuvent être passés. Cette action ayant un caractère essentiel pour l'ensemble du PAM, il importe de la lancer aussitôt que possible.

Il serait aussi intéressant d'entreprendre un recensement des propriétés que les collectivités infra métropolitaines possèdent dans des territoires ruraux franciliens ou même au-delà et qui pourraient comporter des surfaces agricoles exploitables. Si ce recensement aboutit à des résultats significatifs, une action collective les concernant pourrait être envisagée sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Il y a une importance des contrats liant le propriétaire foncier, surtout s'il s'agit d'une collectivité publique, avec l'exploitant agricole. Les baux précaires ne permettent pas de projets d'entreprise. Il faut utiliser le statut du fermage avec des baux longs ou des baux environnementaux. En tout état de cause, si les exigences de pratiques durables doivent figurer dans les relations contractuelles, les garanties d'achat des productions doivent également figurer comme contreparties. Ces contrats exigent une ingénierie juridique susceptible de s'adapter à des cas de figures très diverses.

## Observations générales

La dimension culturelle des échanges entre le monde urbain et le monde rural, et notamment avec les professions agricoles est une composante forte de la réussite de cette stratégie.

Le rôle de la Région est essentiel pour une telle stratégie pour plusieurs raisons. L'Ile de France est une grande région agricole. Plusieurs actions envisagées dans le cadre du plan régional pour l'alimentation sont très complémentaires à ce qui a été proposé. De plus, elle dispose d'outils pouvant être partie prenante dans le système d'ingénierie mis en place (Ile de France mobilités, Ile de France Nature, Etablissement Public Foncier Ile de France, Agence Bio diversité, Institut Paris-Région, ...). Ainsi, la concertation avec le Conseil Régional est donc indispensable.

En matière d'aménagement du territoire, la réflexion ouverte par les autorités publiques autour du Grand Paris n'a accordé jusqu'ici qu'une place mineure à l'agriculture. Des réflexions concernant les mutations agro-alimentaires nécessaires entreprises dans plusieurs espaces à forte composante agricole de la ceinture verte suggèrent une autre réalité et d'autres perspectives. Lors de l'actuelle révision du SDRIF (SDRIF-Environnemental), des réflexions ont été conduites, notamment au sein du CESER, pour renforcer cette ceinture verte dans sa dimension alimentaire à la fois sur le foncier agricole ou horticole et les activités de transformation agroalimentaires. Ces espaces ouverts agricoles de la ceinture verte se révèlent stratégiques pour redonner sens, identité et projet à de vastes portions de l'agglomération parisienne. Un travail d'étude devrait être entrepris dans lequel la Métropole doit être partie prenante.

## **FICHE B :** **RESTAURATION COLLECTIVE**

### **Stratégie alimentaire territoriale concernée et objectifs visés**

Cette fiche vise à présenter les coopérations envisageables dans le cadre de la transition agroalimentaire appliquée au secteur de la restauration collective scolaire, publique ou privée. Du fait de la loi EGalim du 30 octobre 2018 suivie de la loi dite EGalim 2 du 18 octobre 2021, la restauration collective va engendrer une augmentation de demande de produits bio. De manière générale, les exigences de qualité et de diversité des produits alimentaires sont accrues. Les repas pris dans le cadre des cantines scolaires sont à la fois des moments d'éducation pour la santé et de lutte contre la précarité alimentaire. Les quantités en jeu amènent également à porter une attention particulière aux emballages et à la gestion des déchets. Comme il s'agit déjà d'un objet de coopération intercommunale (Syndicats type SIRESCO – Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective), les collectivités peuvent largement s'approprier le sujet des mutations agroalimentaires. Si la question relative à la production est traitée dans la fiche A attachée au rapport du CoDev de la Métropole du Grand Paris, plusieurs collectivités travaillent sur une évolution des modèles et des pratiques de leur restauration collective.

De manière générale, nous estimons souhaitable de rapprocher le lieu de production des repas et des aliments qui le compose, des lieux de consommation. Des échanges et des mutualisations sont à opérer du fait de la complexité de la chaîne de valeur et des coûts. Remarquons enfin que la restauration collective ne touche pas que le milieu scolaire, mais également d'autres services publics et entreprises à travers les restaurants administratifs et ou d'entreprise.

### **Situation synthétique de l'existant**

Un mémoire de thèse professionnelle « Approvisionnement de la restauration scolaire primaire dans la Métropole du Grand Paris » par Maguelonne de CARMANTRAND, très documenté, fournit des données précieuses et des recommandations pour l'action de la MGP. Dans ce document, l'auteure liste les syndicats intercommunaux existants et les prestataires de gestion déléguée, et expose les résultats d'une enquête montrant les attentes des collectivités territoriales en matière de restauration collective, ainsi que les rôles possibles de la MGP pour les soutenir dans leur démarche.

Sur le territoire métropolitain, l'ensemble des modes de gestion de la restauration collective sont représentés : gestion directe et gestion concédée ou déléguée ; ce qui peut rendre difficile des tentatives de mutualisation. Néanmoins le rapport fournit de nombreuses propositions et notamment 3 actions pour répondre aux attentes des collectivités :

- « Former les collectivités »,

- « Accompagner financièrement les collectivités »
- et « Faciliter la création d'un groupement d'achat ou de coopératives de territoire ».

Un rapport de stage réalisé dans le cadre de la Métropole du Grand Paris par Ella Mona-Chevalley (Novembre 2022) et de la chaire partenariale Agricultures Urbaines<sup>10</sup> présente un diagnostic approfondi de la situation. Ce rapport est précieux par les inventaires très précis et multi-sectoriels qui sont susceptibles de faciliter l'élaboration d'un Système Alimentaire Territorial. Il met en évidence les freins aux évolutions souhaitées, ce qui permet de situer les champs d'intervention possibles de la Métropole.

### Exemples déjà connus de coopérations

Les rapports précités listent 9 syndicats intercommunaux pour la restauration collective dont le principal est le SIRESCO regroupant 19 communes sur 5 départements. Son organisation implique des commissions qui travaillent sur diverses problématiques liées à la restauration collective. Peu de retours existent sur ces travaux.

La Coop Bio Ile de France est une autre organisation importante de coopération. Elle est composée de six collèges : le collège producteurs (une soixantaine de producteurs d'Île-de-France), le collège des salariés, le collège des transformateurs/distributeurs, le collège des clients (Sodexo, magasins Biocoop, ...), le collège des partenaires institutionnels et autres (Groupement des Agriculteurs Bio (GAB) Île de-France, ...), et le collège des collectivités territoriales (Conseil Départemental de l'Essonne, la Ville de Paris, la Caisses des Ecoles du 14ème, ...). La Coopérative vend, pour deux tiers de son chiffre d'affaires, à la restauration collective, et pour un tiers, à des magasins spécialisés. La Coopérative Bio Île-de-France a ouvert une légumerie en janvier 2020 dont l'objectif est de fournir des denrées agricoles qui correspondent davantage à la demande de la restauration collective, laquelle a besoin de produits préparés, plutôt que de produits bruts. Elle participe à des recherches-actions en relation avec plusieurs partenaires, par exemple sur les emballages.

Il faut aussi signaler que des coopérations générales entre acteurs (par exemple via ABIOSOL (Agriculture Biologique Solidaire) -les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) , les champs des possibles et Terre de liens Ile de France) consacrent une large partie de leurs activités à des questions en lien avec la restauration collective, par exemple sur la formation et sur la sensibilisation au « bien manger ».

Des villes affichent aussi des coopérations avec la filière Bio, notamment la Ville de Paris. Avec 30 000 000 de repas servis chaque année dans les cantines parisiennes, celle-ci mobilise à la fois ses compétences départementales et municipales en vue de déployer une stratégie de transformation du territoire bien au-delà de son périmètre. En 2009, à l'occasion du premier plan alimentation durable dans la restauration collective publique, l'agriculture biologique représentait 7% des volumes servis dans la restauration collective parisienne et seulement 2 % des surfaces agricoles utiles en France (moins d'1 % en Île-de-France). Dès 2019, la Ville atteint 53,1 % de produits durables et de qualité dans sa restauration collective. Le Plan Alimentation Durable 2022-2027 vise désormais 75

<sup>10</sup> [Partenaires | Chaire Agricultures Urbaines | Fondation AgroParisTech \(chaire-agricultures-urbaines.org\)](#)

% d'alimentation issue de l'agriculture biologique et l'introduction de deux repas végétariens par semaine avant le 1er septembre 2023.

Enfin, il faut citer RESTAU'CO (Restauration Collective) qui est le réseau interprofessionnel de la restauration collective, il accompagne les politiques alimentaires. Ce réseau et ses membres manifestent aujourd'hui la volonté de s'impliquer de plus en plus activement dans les problématiques amont des acteurs : qu'il s'agisse de la production, de la transformation ou de la distribution.

### **Coopérations, partenariats et mutualisations possibles**

Les collectivités qui souhaitent mieux maîtriser leur restauration collective pour prendre en compte leurs politiques alimentaires peuvent souhaiter se regrouper dans un syndicat ad hoc. C'est le cas du SYREC (Syndicat pour la Restauration Collective) dans la boucle nord de la Seine. D'autres groupements pourraient suivre. De plus toutes les collectivités affichent un grand besoin d'échanges et d'informations sur ces pratiques, ainsi que sur les aspects juridiques liés aux divers contrats à passer.

On note plusieurs types de coopérations possibles : entre collectivités, entre acteurs des filières et collectivités, ainsi qu'entre professionnels. Le champ des coopérations souhaitées sur une problématique aussi vaste et complexe est très étendu et aucune tendance ne se dégage encore de manière assurée<sup>11</sup>.

### **Positionnement recommandé pour la Métropole et valeur ajoutée spécifique**

La Métropole du Grand Paris, au regard de son périmètre d'action et n'ayant pas de restauration collective en charge directe, devrait profiter de sa position de tiers pour se positionner en tant que clef de voute des politiques alimentaires. Elle deviendrait ainsi un médiateur privilégié pour les acteurs territoriaux dans la configuration des coopérations.

La MGP pourrait lancer un programme de recherche visant à suivre les expérimentations sur le territoire, et produire des recommandations sur la pertinence de monter en généralité ces expérimentations. Ce programme de recherche-action pourrait porter par exemple sur la mise en place d'outils de transformation, type légumerie, ou sur les relations entre les acteurs de la restauration scolaire (gestionnaires, employés communaux en charge de la restauration collective, groupements de producteurs, etc.). Une aide financière aux expérimentations les plus innovantes et potentiellement généralisables ou mutualisables permettrait de favoriser la transition du système alimentaire. Ce programme devrait être mené en coopération avec des organismes universitaires et avec des établissements financiers engagés sur ces questions comme la Banque des Territoires et le Crédit Coopératif. Les acteurs de la filière et les représentants des parents d'élèves devraient y être associés.

En parallèle, la mise au point d'un centre de ressources sur les évolutions de modèles et de pratiques innovantes

---

11

*La question de la planification dans la création des éléments de filières, du type légumerie sera abordée dans la fiche C*

devrait être mise à l'étude. Les centres de ressources existants sont partiels et ne couvrent pas les expérimentations en cours. Dans ce cadre, on devrait également pouvoir fournir un appui en matière » de mise au point de marchés publics.

Enfin, une participation à des outils existants de type coopératives d'achats et légumeries pour un sujet jugé prioritaire par beaucoup semble opportun. Nous aurions tendance à privilégier un outil rassemblant des acteurs de la filière du type de la Coop Bio Ile de France pour le bio, et à déterminer pour d'autres productions.

### **Éléments pour la mise en œuvre**

En dehors de ce qui a déjà été signalé ci-dessus, il faut insister sur l'importance du pilotage de ce programme, au sein des services de la Métropole du fait des attentes des communes et des professionnels. Il s'agit ici d'une étape préalable à d'autres interventions, par exemple tournés vers les entreprises peuvent suivre

### **Observations générales**

Pour les actions mentionnées ici, une concertation étroite avec les départements (collèges) et la Région qui intervient sur la restauration collective des lycées s'impose.



## FICHE C :

### ORGANISATION DES MARCHES ET STRUCTURATION DES FILIERES

#### Stratégie alimentaire territoriale concernée et objectifs visés

Compte tenu de l'ampleur et du rythme des mutations nécessaires, les acteurs des filières concernés, depuis la production jusqu'à la distribution, sans oublier les consommateurs et les acteurs de la santé, sont face à des nécessités très importantes d'évolution, de mise au point de nouveaux modèles économiques et de restructuration territoriales de filières. Ils sont aidés par leurs instances professionnelles, l'Etat, l'Union Européenne, le Conseil Régional (qui a la compétence) et par certaines collectivités, notamment dans le prolongement de l'élaboration de leur Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Les aides apportées sont financières, techniques et englobent également la formation et la recherche. Il y a de nombreux appels à projets (AAP) et d'appels à manifestations d'intérêt (AMI) lancés sur cette thématique par les pouvoirs publics, avec fréquemment des fondations privées en appui.

La Métropole ne peut pas rester à l'écart de ce mouvement, d'autant que la dispersion des initiatives est ressentie comme nuisible par les collectivités infra métropolitaines. Il faut pouvoir échanger sur les bonnes pratiques en matière de politiques publiques et se doter des outils ad hoc en matière d'ingénierie, de formation, et de recherche. Un dialogue constructif devrait s'engager au niveau métropolitain avec le monde agricole, les régions limitrophes et les entreprises des secteurs concernés. Ce thème nécessite des échanges préalables impliquant tous les acteurs, mais il est important qu'il débouche rapidement :

- Sur des actions pratiques concernant le foncier agricole (fiche A),
- Sur la préparation et le traitement des barquettes de restauration collective (fiche B),
- Sur l'aide à la création d'entreprises,
- Sur des solutions concernant la logistique, et les circuits de distribution, etc.

Il faut signaler un désaccord des acteurs économiques concernés sur les stratégies prioritaires de restructuration et de réorientation des productions, ce qui complique la tâche des pouvoirs publics.

#### Situation synthétique de l'existant

La Chambre Régionale d'Agriculture et la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIA AF), en lien étroit avec le Conseil Régional sont les premiers concernés par cette politique d'accompagnement aux mutations économiques et industrielles. Le Plan de Relance y a fortement contribué. Mais, la priorité est donnée aux productions dominantes en Ile de France et aux territoires ruraux. Toutefois, la Région a lancé un programme novateur pour aider à la constitution de territoires agri-urbains. En effet, le Pacte agricole

2018-2030 vise à permettre à l'agriculture francilienne de répondre aux enjeux environnementaux et économiques. 30 millions d'euros ont été investis chaque année de 2019 à 2022 par la Région. Un Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire (Plan IAA cap 2030), voté en février 2021, décline 66 actions concrètes. Le Plan propose notamment la mise en place d'un Plan protéine et d'un Plan élevage. Ainsi, le Plan IAA cap 2030 répond à la nécessité de faire face dès aujourd'hui aux enjeux de demain et reconquérir son indépendance alimentaire.

L'Île-de-France accueille 2 grandes places mondiales de l'alimentation : le plus grand marché de frais au monde géré par la SEMMARIS à Rungis (94) et la Biennale de l'innovation et la créativité alimentaire à Villepinte (93). De plus, le gouvernement souhaite mettre en place le projet AGORALIM. Ce projet consiste en la création d'une plateforme nouvelle de marché à monter par la SEMMARIS dans l'Est du Val d'Oise, avec une mission particulière pour l'organisation des marchés en circuits courts dans le cadre d'une agriculture de proximité.

### **Exemples déjà connus de coopérations**

Beaucoup de projets sont en cours. Mais il est intéressant d'en montrer la diversité sur deux exemples :

- Le plan d'action Terre & Eau 2025 qui a pour objet de prévenir et réduire les sources de pollution diffuses aux captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres, puisant dans la nappe du Champigny. Ces captages d'eau destinée à l'alimentation humaine et aux productions agricoles sont la propriété du Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF), de VEOLIA EAU ou d'Eau du Sud Parisien, tous trois associés pour ce plan et soutenus par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Nous pouvons également citer l'action menée par la Ville de Paris avec Eaux de Paris
- La constitution d'un groupement de fait sur la filière bio, CARMA Plus Bio, à l'occasion du projet AGORALIM et rassemblant plusieurs grands acteurs de la filière (GAB Ile de France, Coop Bio Ile de France, ABIO-SOL, Terres de liens, Biocoop, Confédération des commerçants de France dont marchés de plein air, Fleurs d'Halage, jardins de Cocagne, CARMA, ...). Ce groupement est à même de proposer aux collectivités des actions intégrées incluant des dimensions sociales et d'aménagement.

### **Coopérations, partenariats et mutualisations possibles**

La question se pose avant tout au niveau métropolitain.

La construction de système alimentaire territorialisée (SAT) demande une action menée en coopération avec tous les acteurs concernés dès la phase amont. Si la Métropole suit cette voie, il y a une coopération devra avoir lieu entre tous les acteurs dans une phase d'étude, puis sur des actions, et enfin sur un dispositif de pilotage.

Sinon, des actions plus restreintes d'intervention sont possibles, par exemple sur la formation et la recherche, ou dans des domaines où la Métropole a déjà une planification en cours de mise en œuvre.

## **Positionnement recommandé pour la Métropole, et valeur ajoutée spécifique**

Ce positionnement dépend d'un choix stratégique préalable. Si la Métropole souhaite dans le cadre de son plan se diriger vers la construction d'un SAT métropolitain, sans doute multi-échelles, alors la politique de coopération implique de faire une analyse sur le métabolisme alimentaire de la Métropole, puis d'associer les principaux acteurs issus de cette analyse à la construction du SAT.

En tout état de cause, l'organisation d'une logistique adaptée aux circuits courts et une agriculture de proximité est une priorité. Ce sujet est considéré tant par les collectivités que par les acteurs du monde agricole en mutation comme un élément clé pour la réussite de la bifurcation (voir les travaux INRAE/ AgroParisTech à ce sujet, et notamment ceux de Gwenaëlle Raton).

Dans l'immédiat, il est possible de se limiter à ce qui ressort pleinement des compétences et des plans déjà élaborés de la Métropole. C'est ainsi que l'on peut déjà regarder la faisabilité d'actions comme :

La mise au point d'un sous-schéma logistique pour les circuits courts (voir notre entretien avec la CHARRETTE). Un tel outil doit pouvoir s'adapter à des situations économiques et spatiales très différentes. Il est également nécessaire d'envisager une aide financière pour la réalisation de circuits logistiques facilitant la territorialisation de filières intégrées incluant des petits producteurs dans des territoires métropolitains.

Une mutualisation dans des négociations et des actions sur la collecte des déchets organique au sein de la Métropole, dans une perspective de circularité

Une négociation avec le SEDIF, avec l'appui de l'Agence de l'Eau, pour analyser s'il y a lieu sur des territoires péri-urbains de reproduire des actions concernant la gestion des captages et des ressources en eaux, avec des contreparties industrielles pour les productions et les processus de transformation.

Dans la cadre du plan nature en ville et biodiversité, des aides techniques et financières aux projets intercommunaux pourraient être apportés afin de pouvoir consolider des jeunes entreprises dans les productions nouvelles ou dans les transformations phytosanitaires.

Nous n'évoquerons pas à ce stade les actions possibles sur la formation et la recherche qui relèvent davantage de la Région.

## **Éléments pour la mise en œuvre**

Dans un premier temps, cela suppose une forte capacité d'ingénierie technique, financière et juridique et de conduite de négociations de haut niveau au sein de la Métropole. Mais si l'on souhaite aller au-delà du stade des études de faisabilité et pré-opérationnelles, la création d'une ligne financière spécifique sera nécessaire, au-delà de ce qui peut être mobilisé dans les plans existants déjà approuvés.

## Observations générales

Si le Schéma directeur de la Région Ile-de-France – Environnement (SDRIF-E) envisage la consolidation des territoires agri-urbains et la définition d'une ceinture alimentaire du Grand Paris alors la Métropole devra y être étroitement associée. Si le projet AGORALIM se met en œuvre, la Métropole devrait également y participer dès sa mise en place pour la partie organisation des marchés en circuits courts dont elle est pleinement partie prenante.

Il serait opportun pour une prochaine étude d'explorer une piste porteuse : le renforcement et la création d'entreprises novatrices de transformation alimentaire au sein de l'espace métropolitain. En effet, ce phénomène connaît actuellement une véritable croissance avec des localisations possibles au sein de la Métropole.

## **FICHE D :**

### **LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE ET INCLUSION SOCIALE**

#### **Stratégie alimentaire territoriale concernée et objectifs visés**

La Métropole abrite parmi ses 7,2 millions d'habitants un nombre important de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Dans le cadre du plan France Relance, l'Ansa (Agence Nouvelle des Solidarités Actives) et le Credoc (Centre de Recherche pour l'Etudes et l'Observation des Conditions de vies) achèvent un diagnostic régional de la précarité alimentaire en Ile-de-France, dont les premiers résultats quantitatifs vont être publiés, sous la forme d'un indice synthétisant 5 indicateurs. D'autre part, une grande étude dans le cadre de l'avis 91 du CNA (Conseil National de l'Alimentation) intitulée « prévenir et lutter contre la précarité alimentaire » montre à quel point la précarité alimentaire en France, et plus particulièrement dans les métropoles, est un problème difficile à appréhender.

En France, l'insécurité alimentaire touche 12% des ménages, dont 4% sont en insécurité alimentaire sévère et 7 à 8% en insécurité alimentaire modérée (selon l'étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires (INCA), de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) 2017). En 2021, près d'un tiers des Français ont des difficultés financières pour se procurer une alimentation saine et équilibrée et ou pour assurer 3 repas par jour. 39% des personnes avec un revenu mensuel net par foyer inférieur à 1200 euros sautent des repas pour des raisons financières (Baromètre IPSOS-Secours Populaire). Dans la Métropole, si des quartiers populaires sont particulièrement affectés, d'autres populations sont touchées et sont dispersées dans tout l'espace métropolitain, notamment parmi les étudiants et les personnes âgées solitaires mais aussi de plus en plus chez les enfants en bas âge. Un décalage important entre les populations ciblées par les dispositifs d'aide alimentaire et celles qui en ont besoin est constaté par les acteurs de la solidarité. Un nombre croissant de personnes qui seraient en droit de bénéficier de l'aide alimentaire n'y recourent pas. Ce phénomène grave inquiète tous les élus et la lutte contre la précarité alimentaire sera sans doute un élément fort du prochain Plan Alimentaire Métropolitain. Faire de la métropole parisienne un territoire zéro précarité alimentaire devrait être un objectif de la MGP, à l'instar des ambitions affichées par les élus des métropoles du Grand Lyon et de Montpellier, ainsi que dans des villes des Hauts-de-France. Cette lutte exige une coopération étroite avec les associations caritatives, les associations de quartiers, et les services de santé.

Il nous faut aussi signaler le lien très fort qui existe entre la lutte contre la précarité alimentaire et celle qui concerne le gaspillage alimentaire, et cela, bien au-delà de stocks reversés à l'aide alimentaire. Réduire le gaspillage alimentaire, c'est aussi, dans le cadre d'un Système Alimentaire Territorial, redonner des marges économiques aux acteurs agri-alimentaires, marges qui pourront se répercuter aux bénéficiaires des consommateurs.

## Situation synthétique de l'existant

La plupart des communes et des départements interviennent dans la lutte contre la précarité alimentaire, le plus souvent par le biais de l'aide alimentaire. Mais, si ce système est incontournable, beaucoup considèrent qu'il n'est pas inéluctable et qu'il faut pouvoir combiner plusieurs axes de travail pour parvenir à des résultats appréciables. Voir à ce sujet l'avis 91 précité du CNA ainsi que l'étude-action faite sur le sujet par le Labo de l'ESS :

[https://www.llelaboess.org/system/files/202101/2020.11.16\\_etude\\_precaire\\_alimentaire\(1\)\\_compressed.pdf](https://www.llelaboess.org/system/files/202101/2020.11.16_etude_precaire_alimentaire(1)_compressed.pdf)

De plus, pas mal d'acteurs nous ont souligné les limites de l'aide alimentaire : ce système présente des failles importantes (de nombreuses personnes qui pourraient y recourir n'y recourent pas pour différentes raisons ; manque important de produits frais, notamment de fruit et légumes, en contradiction avec les recommandations du PNNS (Plan National Nutrition Santé)). On peut dire en complément que plusieurs communes ou Etablissement Public Territorial ont mis en exergue le sujet dans le cadre de leurs Projets Alimentaires Territoriaux. Le rapport de Terra Nova « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs, 2021 » a tenté, à partir d'une centaine d'exemples pris à la fois dans l'aide alimentaire et en dehors, une autre classification des dispositifs en croisant deux axes d'analyse : en fonction d'une part de l'objectif principal (accessibilité économique de l'alimentation – en nature ou monétaire, accessibilité physique, développement du pouvoir d'agir) et d'autre part du public éligible (personnes en situation de précarité uniquement, ou mixité de publics mais avec un avantage tarifaire pour ces personnes, ou encore tous publics). Ce rapport met en évidence la nécessaire complexité des dispositifs à mettre en place pour toucher des publics diversifiés. Il aborde aussi des questions de faisabilité sur la création d'une « sécurité sociale alimentaire ».

Dans la même perspective, nous pouvons citer comme exemple remarquable le Village alimentaire de Rennes qui est géré par un collectif d'associations ; il implique dans son fonctionnement les personnes précaires et va bien au-delà de l'aide alimentaire traditionnelle en faisant figurer plusieurs prestations complémentaires relevant de l'apprentissage de la langue, du renforcement du lien social ou de l'implication dans la vie locale.

De très nombreuses initiatives sont notamment en cours dans les quartiers populaires, dans le cadre des outils mis en place pour la « politique de la ville » (QPV - Quartier Prioritaire de la politique de la Ville). Les actions des régies de quartiers sont un autre exemple intéressant à développer ici. Elles font notamment suite à une convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) en faveur de l'alimentation pour tous dans les QPV (Grand Rodez, ferme urbaine de Lille, ...). Mais ce qui est intéressant dans les constats empiriques faits, c'est une montée en puissance des approches d'accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous, mobilisant le « droit à l'alimentation », la « démocratie alimentaire » ou la « justice alimentaire ». Cela va tout à fait dans le sens des recommandations faites par les deux documents précédemment évoqués.

## Exemples déjà connus de coopérations

En préalable, il faut indiquer que malgré foisonnement des actions locales les coopérations qui en découlent sont

méconnues. La plupart des initiatives communales s'effectuent en relation avec les associations caritatives déjà connues des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale ; ce qui ne couvre pas forcément tous les intervenants de terrain. Néanmoins, d'autres types de coopérations sont pratiquées à l'occasion par exemple des opérations issues de l'AAP « Quartiers fertiles » de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Ce programme fait l'objet de plusieurs opérations en métropole. Pour la création et le fonctionnement des fermes urbaines ou des tiers-lieux alimentaires, il existe généralement une relation forte entre les collectivités parties-prenantes et des associations porteuses du projet. De la même façon, la convention ANCT-Régies de quartiers tend à faire jouer à ces dernières un rôle actif, ne serait-ce que dans la connaissance des personnes en difficulté.

Lorsque l'on se situe dans une approche plus globale de l'accès à l'alimentation pour tous, le champ des coopérations s'élargit. C'est par exemple le cas pour la création d'une cuisine municipale en gestion directe à Fontenay-sous-Bois qui touche des publics diversifiés au travers d'associations locales. C'est aussi le cas à Romainville qui, pour travailler sur des prix accessibles, établit des accords avec des commerçants locaux présents au marché pour faire des expérimentations. Enfin le Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays de France (Val d'Oise et Seine Saint Denis) créé à l'initiative de l'Association CARMA réunit AgroParisTech, des entreprises, des associations locales et des communes volontaires pour une recherche-action sur l'accès de tous à l'alimentation, etc.

### **Coopérations, partenariats et mutualisations possibles**

Les types de coopérations mis en place dépendent étroitement des choix politiques et des dispositifs institutionnels d'aide construits et utilisés pour l'aide alimentaire.

Les coopérations peuvent être établies soit de manière souple et plus informelle avec des associations locales ou régionales, au plus près des terrains, soit pour des politiques plus ambitieuses en allant jusqu'à créer des structures ad hoc. Le cas le plus connu en France est celui du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Gers Solidaire créé pour la mutualisation des infrastructures de l'aide alimentaire. Mais le GIP travaille également sur l'amélioration de la qualité des collectes, l'équilibre nutritionnel des distributions et l'éducation à l'alimentation (en lien avec les caisses de sécurité sociale). Il a aussi lancé un programme de « tiers-lieux solidaires » où chaque association a son espace et où l'on travaille en même temps sur l'environnement, le numérique et l'accès au droit.

Enfin, dans les expérimentations ambitieuses de création d'un chèque alimentaire, voire d'une sécurité sociale alimentaire, les dispositifs apparaissent relativement complexes en rassemblant plusieurs acteurs venant de professions et de domaines parfois fondamentalement différents, dont des acteurs financiers.

Il faut signaler que plusieurs métropoles françaises sont déjà avancées dans de telles expérimentations (dont l'initiative les "Territoires à Vivres" lancés en 2022 dans les métropoles de Montpellier, Lyon, Aix-Marseille et Toulouse). Il semble donc important que la Métropole du Grand Paris soutienne des expérimentations territoriales du même type.

## **Positionnement recommandé pour la Métropole, et sa valeur ajoutée spécifique**

La Métropole doit d'abord satisfaire le très fort besoin d'information sur les expérimentations, et leurs résultats. La constitution d'un Centre de Ressources pour l'accès de tous à l'alimentation serait une première étape essentielle. Cette connaissance va générer des demandes de mutualisation d'outils et de diffusion des méthodes. Il existe aussi une demande forte de la part des personnes en situation de précarité en faveur d'un accès non contraint à l'alimentation. Ils doivent être des acteurs à part entière dans les solutions mises en place. Des actions expérimentales sont en cours au sein de la Métropole et ailleurs (cuisines collectives, sécurité sociale alimentaire, ...). Ces expérimentations méritent d'être connues, partagées, évaluées et encouragées. La MGP semble être le bon échelon pour ce faire.

De manière générale, certains territoires méritent d'être reconnus comme territoires d'expérimentation, surtout lorsqu'ils sont proches de territoires ruraux avec qui les échanges sont potentiellement plus simples. La valorisation de l'économie de proximité est reconnue comme une politique essentielle par l'Etat. Or, du fait de la situation exceptionnelle de la région parisienne sur le plan urbanistique avec un cœur métropolitain très dense et une couronne agricole, la Métropole du Grand Paris peut jouer un rôle important dans la médiation entre ces territoires. Elle peut poursuivre des objectifs ambitieux (territoire zéro précarité alimentaire, chèque alimentaire, sécurité sociale alimentaire), en animant des instruments de coopération avec les services de l'Etat, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), la mission régionale d'information sur l'exclusion et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le rôle de la Métropole comme animatrice des politiques publiques sur cette thématique stratégique paraît essentiel.

## **Éléments pour la mise en œuvre**

Les actions favorables à une alimentation de meilleure qualité et accessible à tous doivent se conduire au plus près des populations concernées et en les associant fortement à leur conception et à leur réalisation. Ce sont principalement les échelons municipaux et les arrondissements qui sont concernés. La mobilisation de structures comme les conseils de quartiers, les conseils citoyens, et toutes structures de démocratie participative locale est une priorité. Toutefois, il semble important que ce type d'actions ne viennent pas renforcer les inégalités sociales et territoriales. Cependant, la précarité alimentaire existe partout, et pas seulement dans les QPV. Des solutions du type « food trucks » nomades solidaires peuvent souvent être efficaces. Un système de coopération souple est donc à mettre en place avec les communes et les associations. Les AAP (Appels à Projets) et AMI (Appels à Manifestations d'Intérêt) sont à éviter, afin de se concentrer sur l'animation d'un centre d'initiatives, comportant des dispositifs de conseils et d'accompagnement sur des sujets comme les coopératives d'achats, les épiceries solidaires, l'éducation pour la santé, etc.

Dans ce contexte, la MGP peut aussi être une institution ressource pour répondre aux appels d'offres européens.



## Observations générales

La relation entre les politiques alimentaires et la santé est fondamentale. Elle est abordée plus particulièrement dans la fiche E suivante.

Le groupe a été sensible aux limites de l'aide alimentaire et à leur récupération par la grande distribution (augmentation du chiffre d'affaires, et quête de déductions fiscales) ; c'est pourquoi il préconise de sortir progressivement de ces logiques. De la même façon, il faut mettre fin aux discriminations entre associations du fait du système des aides financières par AAP ou AMI organisant la compétition, prenant beaucoup de forces et de temps et privilégiant de fait les associations les plus structurées.

## **FICHE E :**

### **OUTILS ET RESSOURCES D'ANIMATION et d'EDUCATION**

#### **Stratégie alimentaire territoriale concernée et objectifs visés**

L'éducation sanitaire et de promotion du « bien manger », les caractéristiques nutritives des produits, l'accès à l'alimentation, l'échanges avec le monde rural, les connaissances des nouveaux métiers liées aux mutations agroécologiques et agroalimentaires, les activités proposées par des opérations d'agriculture urbaine ou de jardins partagés, etc. nécessitent un besoin d'outils d'information, d'animation et d'éducation. Ces outils sont très importants pour les collectivités territoriales ainsi que pour des associations citoyennes et les citoyens eux-mêmes. Ces outils prennent des formes très diverses : plaquettes numériques ou papier, vidéos, brochures, sessions de formation, e-learning, éducateurs et animateurs spécialisés, etc. Aujourd'hui, chacun se démène par ses propres réseaux et la mutualisation d'outils est très faible. Les entretiens mettent pourtant en lumière une demande forte de mise en commun des outils. Ainsi, la Métropole du Grand Paris (MGP) pourrait jouer un rôle. Cela contribue fortement à la promotion de la démocratie alimentaire dont il sera question dans la fiche F. On retrouve généralement ces outils lors de l'élaboration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

#### **Situation synthétique de l'existant**

Les principaux sujets pour lesquels le besoin d'outils se manifeste sont les suivants :

- L'éducation sanitaire
- L'information des consommateurs
- Les dispositifs d'accès à l'alimentation saine et durable, en particulier pour les personnes vulnérables ou en difficulté sociale, mais aussi pour le grand public
- Les nouveaux métiers de l'alimentation saine et durable et les formations qui y conduisent

On ne traitera pas de la communication sur les initiatives territoriales qui, par essence, sont locales ; ni des interventions auprès des professionnels de l'alimentation ou celles concernant la publicité sur l'alimentation qui sont de niveau national, et parfois régional.

Chacun de ces sujets concerne des publics très divers et les outils doivent être conçus en fonction de chaque type de destinataire, dans une perspective de gestion des changements à opérer.

Il s'agit de changements profonds qui touchent de nombreux pans de la société, mais de manière différente. Pour les consommateurs et les distributeurs, le changement s'opère rapidement. Quant aux transformateurs, cela peut prendre plus de temps. Et pour les agriculteurs, un changement de production et de pratiques est beaucoup plus

long à mettre en place. Ils se trouvent bien souvent face à de multiples enjeux avec le changement climatique, la sécheresse et l'accès à l'eau. De plus, ils doivent anticiper les évolutions alimentaires.

Ainsi, le focus est fait sur ce qui peut être du ressort des collectivités et qui touche les citoyens, et leurs associations. En effet, ce qui touche les professionnels est avant tout du ressort des organisations professionnelles. Elles peuvent solliciter dans un second temps, les collectivités pour des soutiens et des coopérations.

De manière générale, la sensibilisation doit avoir lieu dès le plus jeune âge et à l'adolescence notamment grâce aux schémas éducatifs pour que des mutations radicales et rapides se réalisent. C'est en particulier le cas pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour l'éducation au « bien manger ». (Voir aussi fiches A et D)

### **Exemples déjà connus de coopérations**

Ce qui existe déjà au sein de la MGP n'est pas encore totalement inventorié. Ainsi, il faudrait une meilleure connaissance pour mieux mutualiser ensuite. L'association RESOLIS qui a pour objet de contribuer au progrès social par la capitalisation et le partage des savoirs de terrain a fait un premier travail de repérage et d'évaluation d'un certain nombre d'initiatives en France. Elle a depuis continué ses travaux. Une coopération avec cette association serait opportune.

On peut aussi évoquer ceux au sein de la MGP ou déjà utilisés par des communes :

- L'existence de plusieurs fermes urbaines à visée pédagogique (notamment en Seine Saint Denis avec la ferme des Possibles, la ferme du Sausset, celle d'Aubervilliers, ...)
- Des tiers-lieux alimentaires comme celui de la Butinerie à Pantin,
- Les fermes pédagogiques pilotées par les chambres d'agriculture,
- Des sensibilisations conduites dans des lycées et collèges, voire en marge des cantines scolaires, comme par exemple les travaux de l'Ado-académie en Seine-Saint-Denis,
- Plusieurs guides élaborés par des associations professionnelles ; citons par exemple « Let's Food » destiné à sensibiliser les collectivités à la territorialisation de l'alimentation ou l'ouvrage de vulgarisation de la fondation internationale EAT « Alimentation Planète Santé »,
- Des systèmes territoriaux de coopération entre acteurs comme le CoLAB de Seine Saint Denis
- Des projections de sensibilisation du public organisées par des associations environnementales, à partir d'un catalogue de vidéos et de films,
- Des sites web comme « Lanutrition.fr », « pour nourrir demain » ou « barnabe.io » qui touche des réseaux de patients,

- Des campagnes locales organisées contre le gaspillage alimentaire,
- Des réunions d'informations, ou même de formations sur les nouveaux métiers,
- Des jeux de sensibilisation du type de ceux mis au point par CARMA ou par Food Chain,
- Pour ce qui concerne la relation alimentation -santé, le Réseau des acteurs du Programme National Nutrition Santé (PNNS) mutualise des guides et des actions éducatives,
- ....

Il ne s'agit en aucun cas de coordonner ces initiatives qui, se fondent sur des réseaux relationnels locaux générateurs de coopérations. Il s'agit de mieux les connaître et les faire connaître. Il faudrait cibler à ce sujet un système de coopérations propre à la MGP, en s'inspirant de certaines de expériences citées précédemment.

Pour ce faire, signalons au niveau méthodologique Crisalim, une recherche action menée avec l'appui de Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME) avec un ensemble de partenaires réunis au sein d'une association et portée par OuiShare. Cette recherche -action s'efforce de combiner la prise en compte des spécificités des terrains et le partage des outils et méthodes sur les mutations agroalimentaires. Crisalim, s'appuie sur ce partage afin de créer un socle des dynamiques de coopération nécessaires.

### **Coopérations, partenariats et mutualisations possibles**

Plusieurs textes fondamentaux évoquent les actions nécessaires en matière d'éducation alimentaire comme le Plan National Nutrition Santé (PNNS), mais aussi le Plan National pour l'Alimentation (PNA), dont le Conseil National de l'Alimentation (CNA) est un outil majeur ainsi que la loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite loi EGalim.

Il faut que la MGP garde une relation forte de partenariat avec le CNA. En effet, comme nous le montre les actions évoquées précédemment, les coopérations engagées peuvent l'être avec des réseaux professionnels, avec des institutions (Education Nationale, ARS, ...), avec des fondations très sensibles à ces problématiques, avec des outils locaux (maisons de santé), avec des universités, et avec des outils nationaux comme RESOLIS ou COMMUNECTER. Ces acteurs peuvent territorialiser certaines de leurs ressources. Il existe aussi, des outils et des méthodes déjà conçus. Ainsi, il devrait être possible pour la Métropole de passer des accords avec les plus abouties pour en faire des têtes de réseaux.

### **Positionnement recommandé pour la Métropole, et valeur ajoutée spécifique**

Le besoin de coopération sur cette thématique est souhaité. Il s'agit de bien connaître la palette de ce qui existe ou de ce qui est en cours de réalisation pour pouvoir choisir ce qui convient spécifiquement à la situation locale.

On peut tout à fait utiliser une démarche type de celle de Crisalim. Il faut d'abord établir, en relation avec des partenaires nationaux et régionaux, une banque de données d'outils et de méthodes d'animation, de sensibilisation et d'éducation populaire, puis, avec les collectivités intéressées réunies en communauté associative, faire vivre cette base en y apportant l'expérience et la créativité de chacun. On notera l'importance à accorder à la relation Alimentation-Santé et les apports possibles de l'Agence régionale de santé (ARS) et du réseau des acteurs du PNNS.

On aurait pu penser à des démarches plus ambitieuses, comme la création d'un réseau de tiers-lieux alimentaires conventionnés avec la MGP, ou de maisons apprenantes de l'alimentation durable, comme à Brest. Mais cela demande des investissements plus ambitieux.

### **Éléments pour la mise en œuvre**

Dans le positionnement décrit, on distingue 3 niveaux :

- Un ou plusieurs accord(s)-cadre(s) avec des partenaires nationaux et régionaux pour faire le lien avec des politiques alimentaires forcément évolutives, et évaluer la démarche et ses résultats, y compris en faisant connaître ce qui existe de significatif dans d'autres territoires. C'est à ce stade qu'il est possible de construire un cadre d'ensemble, de choisir les modalités de partage et de valorisation, et réaliser une base de données provisoires.
- Après appel à manifestation d'intérêt, la création d'une association de collectivités intéressées pour enrichir la base de données, faire vivre la démarche de mise en commun, et d'amélioration ou de création des outils et méthodes nécessaires.
- Une relation de service vis-à-vis de collectivités ou d'organismes ne faisant pas partie de l'association, mais intéressés par l'usage de tel ou tel outil ou autre ressource.

Il n'est pas interdit de penser que cette démarche puisse couvrir un champ de partage que l'on retrouve dans d'autres fiches.

## **FICHE F :** **DEMOCRATIE ALIMENTAIRE**

### **Stratégie alimentaire territoriale concernée et objectifs visés**

La démocratie alimentaire touche toutes les façons d'associer les citoyens et la société civile au fonctionnement du système alimentaire territorial. Cela va au-delà des questions de précarité et de l'association des personnes en difficulté sociale aux décisions qui les concernent. Mais cela englobe également tout un chacun en qualité de consommateur d'alimentation, soucieux de santé et voulant participer à la lutte pour le climat et la biodiversité. Il s'agit d'associer les habitants de la Métropole, dans leur diversité, à la réflexion et à la mise en œuvre du plan alimentaire métropolitain. Plus largement, les métropolitains doivent être les acteurs des futures mutations importantes. Dominique Paturel dans la revue SESAME de l'INRAE précise :

« Grâce à leurs décisions et non plus leurs simples actes d'achat, les individus peuvent agir sur l'évolution de leur système alimentaire (ensemble des acteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs). Pas si simple cependant. Car, pour qu'elle s'incarne dans le quotidien des citoyens, cette approche nécessite

- 1) d'appréhender ce qu'est un système alimentaire,
- 2) de connaître les quatre fonctions de l'alimentation : biologique, sociale, identitaire et hédonique,
- 3) de connaître les règles sociales liées au modèle alimentaire du pays d'origine, afin de mieux comprendre les différences, les résistances, les contraintes, etc.

La notion de système alimentaire, la fonction de l'alimentation, le modèle alimentaire : voilà les fondements sur lesquels asseoir une démocratie alimentaire et permettre à chaque individu d'exercer une citoyenneté alimentaire. »

### **Situation synthétique de l'existant**

Il existe un certain nombre d'études sur les attentes et les comportements des consommateurs pour leur l'alimentation. La plus connue est celle du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) « Comportements et Attitudes alimentaires en France - CAF 2021 ». Mais leurs résultats ne sont pas publics.

Il existe également une relation établie entre droit à l'alimentation et démocratie alimentaire comme l'illustre François Collard Dutilleul dans "Nourrir/ Quand la démocratie alimentaire passe à table"

« On ne doit pas se contenter de l'aide alimentaire pour mettre en œuvre le droit de l'Homme à l'alimentation ; on doit développer l'éducation et l'information sur l'alimentation pour que des mangeurs consommateurs puissent devenir des mangeurs citoyens. C'est pourquoi, dans mon livre, je développe les moyens de concrétiser la souveraineté alimentaire, de créer un véritable service d'intérêt général de l'alimentation comme il y en a un pour la santé ou l'éducation, et j'indique de

quelles règles on aurait besoin pour que les produits agricoles et alimentaires ne soient pas traités comme des marchandises ordinaires »

Dans certains Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), cette question est traitée autour de la question de l'association des habitants au PAT avec naturellement des réponses très diverses selon les territoires, allant de la concertation durant la phase d'élaboration à l'intégration de représentants dans les instances de la gouvernance alimentaire. Toutefois, les modalités d'implication des "citoyens consommateurs" tendent souvent à se restreindre à la collecte de données ou à des opérations de communication.

A ce sujet, on notera un travail universitaire très complet (université Lille1- IAUL) : » La gouvernance alimentaire dans le territoire du Nord-Pas de Calais. Vers une alimentation territorialisée plus juste, plus saine, moins chère : un projet au service des gens ». Ce travail s'appuie sur de nombreuses données concernant les attentes et les comportements des consommateurs, avec des évolutions vers des rôles de plus en plus actifs.

### Exemples déjà connus de coopérations

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) est l'exemple au niveau national de coopérations avec la société civile (voir schéma). De plus, pour certains de ses avis il compose des échantillons de personnes concernées avec qui travailler en amont ou réalise des entretiens qualitatifs pour mieux cerner les besoins et les attentes. C'est par exemple ce qui a été fait au sujet de la précarité alimentaire.



Présentation du Centre National de l'Alimentation, plaquette officielle non datée

Sur la précarité alimentaire, des actions ont été menées dans les quartiers de politique de la ville avec les régies de quartiers ou les conseils citoyens. Par ailleurs, les collectivités métropolitaines, déjà avancées en matière de politiques alimentaires ont mis en place des démarches qui restent encore balbutiantes en matière d'implication citoyenne effective.

Les initiatives les plus intéressantes viennent de groupes constitués pour des projets d'agriculture urbaine, de jardins partagés, ou pour d'autres thèmes comme la gestion des déchets et la fourniture de produits issus de circuits courts. Figure également dans certaines de ses initiatives une dimension d'insertion par l'économique. Le plus souvent, les collectivités appuient et soutiennent ces initiatives, et les valorisent auprès de leurs concitoyens.

On les trouve par exemple dans des cas tels que :

- Les jardins Cocagne (à Genève, en Suisse)
- Les paniers des AMAP
- Les fermes urbaines pédagogiques de Seine Saint Denis ou en Essonne
- Les « Agricités » implantées dans les quartiers populaires dans les Hauts de Seine
- La mobilisation de parents d'élèves pour les mutations de la restauration dans les cantines scolaires
- Des associations gérant des composts collectifs ou associées à des opérations de gestion de déchets
- Des ateliers de cuisine de rue
- Des tiers lieux alimentaires
- Etc.

### **Coopérations, partenariats et mutualisations possibles**

Nous nous trouvons face à deux stratégies possibles en matière de démocratie alimentaire mais des combinaisons entre les deux restent évidemment envisageables :

- Ø On met l'accent sur des dispositifs de gouvernance impliquant des représentations citoyennes et/ou de la société civile, sur l'exemple de ce qui s'opère au sein du CNA. Ainsi, dès la phase d'élaboration des politiques alimentaires, on associe selon diverses méthodes des représentations d'habitants et/ou d'associations.
- Ø On travaille à amplifier et à faciliter le travail des associations en direction des habitants par des mises à disposition de locaux, par des aides en matériel, par de la communication et par des animations conjointes.

Il faut fortement prendre en compte la dimension éducative qui doit accompagner les actions liées aux deux types



de stratégie : la définition d'un système alimentaire, son fonctionnement, alimentation et santé, les solidarités alimentaires, la lutte contre le gaspillage, ....

### **Positionnement recommandé pour la Métropole, et valeur ajoutée spécifique**

Au stade du travail de notre groupe, il est très difficile de s'engager sur les préconisations en matière de gouvernance alimentaire. Elles vont dépendre des options politiques qui restent à prendre pour l'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain (PAM). Les enjeux principaux de la démocratie alimentaire et les actions qui en résultent se trouvent plutôt en priorité au niveau communal ou intercommunal. La Métropole du Grand Paris (MGP) aurait une difficulté à s'y insérer. Cependant elle pourrait, le cas échéant, faire des inventaires mis à jour des actions en faveur de la démocratie alimentaire et favoriser la circulation d'informations entre elles.

Comme il s'agit néanmoins d'un sujet essentiel pour la réussite du PAM, nous votons deux axes majeurs à promouvoir au niveau métropolitain :

- o La mutualisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation des publics par rapport aux mutations alimentaires en cours. Elle va s'opérer en relation avec un tissu associatif présent dans l'ensemble de l'espace métropolitain en incluant la sensibilisation aux nouveaux métiers ainsi qu'aux relations urbain-rural.
- o L'implication effective de la société civile dans sa diversité pour l'élaboration du PAM. Le recueil d'opinions ou la diffusion d'informations sur la démarche, même déconcentrée, ne suffisent pas. Des associations et des entreprises font un travail remarquable sur divers sujets tels que l'agriculture urbaine, de relations urbain-rural, d'énergie et de gestion des déchets, de restauration collective, de relations avec la santé, de lutte contre la précarité, d'aménagement paysagers des villes. On peut travailler par thèmes mais on peut également organiser un forum de propositions à partir d'exemples déjà en cours et jugés intéressants.

### **Éléments pour la mise en œuvre d'un Pacte pour la démocratie alimentaire**

Le CoDev, du fait de sa composition, peut jouer un rôle actif dans la mise au point détaillée des actions liées à ces deux axes. L'essentiel est de composer dès que possible un partenariat suffisamment large et représentatif des organismes à associer à chacun des deux axes. Il est important d'élaborer immédiatement, avec l'aide du CNA, des règles permettant une participation effective. Ce Pacte pour la Démocratie Alimentaire définirait des modalités de travail, donnerait des précisions sur la suite donnée aux propositions faites, et indiquerait les étapes du processus, y compris après adoption du PAM par le Conseil Métropolitain.

## REMARQUE SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE

Les membres du Groupe de Travail n'ont pas traité ce sujet au même titre que les autres thématiques, car elle aurait nécessité des investigations élargies et des moyens supplémentaires. Et pourtant, comme l'ont souligné des membres du groupe déjà engagés dans la promotion de la transition agri-alimentaire, cet axe de coopération est essentiel pour la métropole parisienne. La MGP devrait tenter d'inciter à la coopération internationale en matière de politiques alimentaires territoriales, en complément aux engagements de la Ville de Paris qui figure déjà dans un certain nombre d'instances. Cette coopération internationale aurait le mérite d'élargir les transferts d'expériences, de constituer des instances de plaidoyer, et de pouvoir peser dans des débats aux niveaux européens et internationaux. Ce rôle de porte-parole en faveur d'une meilleure alimentation accessible à tous et durable, les instances parisiennes au sens large peuvent l'endosser en relation avec leurs engagements dans la lutte contre le changement climatique. Cela peut aussi se traduire par le soutien et la participation à des travaux d'organisations internationales. Il faudrait sans doute être particulièrement attentif aux coopérations Europe-Afrique en la matière. Il est aussi possible d'établir des actions couplées entre grandes métropoles européennes et/ou mondiales, y compris à l'occasion d'appels à projets européens et internationaux.

A titre d'illustration :

- Le Pacte de Milan, auquel adhèrent plus de 200 villes, dont Paris et Montreuil
- L'European Food Safety Authority (EFSA) qui dispose de ressources scientifiques importantes et qui mène des travaux pour les instances européennes

La participation à des réseaux thématiques ou généralistes interterritoriaux dans lesquels la question alimentaire a été ou sera prochainement prise en compte. Citons des réseaux européens comme : AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe), Eurocities (un forum des métropoles européennes), POLIS ou des réseaux internationaux : CUF (Cités Unies France), CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), PS-eau (Programme Solidarité Eau), ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives) et Lianes Coopération (réseau multi-acteurs de coopération internationale en Hauts-de-France).

Dans l'organisation du plan métropolitain pour l'alimentation en cours d'élaboration, nous plaidons vigoureusement pour que des moyens réels soient consacrés à la coopération européenne et internationale entre métropoles sur l'alimentation durable, en relation avec la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

## QUEL MODE OPERATOIRE POUR LES ACTIONS DE COOPERATIONS PROPOSEES ?

On constate, à la lecture des fiches, que chaque thématique stratégique réclame un positionnement spécifique de la part de la Métropole du Grand Paris. Cela concerne la coordination, la fédération, et l'impulsion d'initiatives jusqu'à l'appui en matière d'ingénierie, et ou d'aide financière. De plus, le mode opératoire définitif va dépendre de trois facteurs essentiels dont nous ne pouvons préjuger aujourd'hui :

- Les accords possibles de coopération générale entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France
- La gouvernance alimentaire qui sera mise en place pour le Plan Alimentaire Métropolitain
- La place que le conseil métropolitain accordera à ce plan dans le cadre général de ses actions

Donc, il n'est pas utile de faire des propositions précises à ce stade pour la mise en œuvre du programme d'actions esquissé dans ce rapport. En revanche, il nous apparaît possible et souhaitable d'énoncer certaines recommandations générales issues de l'ensemble des contacts que nous avons pu avoir à l'occasion de nos travaux, y compris sur les leçons à tirer des expériences passées ou en cours.

- Si la stratégie alimentaire métropolitaine est par essence systémique, son articulation transversale avec les autres plans est une nécessité : biodiversité, climat-énergie, logistique, SCOT, eau, .... Dans la continuité de cet argument, sa place dans la mise en valeur d'une économie circulaire est essentielle. Enfin, l'appui sur des coopérations déjà engagées soit avec d'autres territoires (comme l'Axe Seine), soit avec des acteurs économiques hors alimentation (Banque des Territoires, énergéticiens, lauréats d'« Inventons la Métropole du Grand Paris ») est indispensable. Cela touche l'organisation de la transversalité au sein des services de la MGP, ainsi que l'organisation du suivi politique du futur plan alimentaire.
- Les retours d'expériences des autres métropoles montrent le caractère improductif des Projets Alimentaires Territoriaux trop ambitieux et non finalement effectifs pour les habitants. L'existence de ressources suffisantes par rapport aux ambitions dans les services administratifs, dans les prestations d'ingénieries mobilisables, et dans les financements disponibles, est une condition absolue pour la réussite d'une politique alimentaire. Les membres du GT sont bien conscients que ce n'est pas évident, dans un contexte international, économique et social difficile, et à l'heure où les priorités se bousculent. L'un des éléments moteurs serait d'innover dans les mécanismes et les dispositifs à mettre en place, et de ne pas hésiter à mutualiser certaines actions avec d'autres métropoles mondiales ou régionales, ainsi qu'à s'appuyer sur les coopérations économiques et les financements européens.
- Pour les membres du GT, la clé de la réussite consiste à mobiliser dès que possible les acteurs locaux et régionaux, collectivités associations, entreprises, agriculteurs, autour d'actions concrètes, sur la base d'organisations de départ aussi simples que possibles, et sans chercher à créer de nouvelles structures... Sur la plupart des thématiques évoquées, la constitution de groupes de travail à visée opérationnelle avec les collectivités volontaires, et en s'appuyant sur un réseau partenarial adapté nous paraît constituer une bonne méthode de démarrage.
- Le GT est très sensible au danger d'établir des objectifs trop généraux ne pouvant pas finalement déboucher sur des actions réalisables. Il faut fixer des objectifs autant que possible chiffrés, ou s'ils sont qualitatifs, évaluable par des indicateurs et une méthodologie préétablie. La définition associée au Plan Alimentaire Métropolitain d'un système d'observation et d'évaluation des résultats paraît indispensable.

- e. La bifurcation en matière agro-alimentaire représente pour les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires, les collectivités, et aussi pour les habitants et les associations citoyennes, de nombreux défis simples pour certains, plus complexes et difficile à mesurer pour d'autres. De plus, il est vraisemblable que de nouvelles données ayant un impact fort en matière de politique alimentaire vont émerger et dont la société ne mesure pas encore ni la nature ni l'ampleur (par exemple si le changement climatique s'accélère avec une forte influence sur certaines cultures et ou régions agricoles). Ainsi, deux exigences pour les coopérations s'imposent : la « résilience » et l'« innovation ». Si les acteurs publics commencent à être assez sensibles à la résilience, les innovations envisagées ne sont pas assez englobantes dans le sens où elles ne touchent que des aspects technologiques ou organisationnels, mais pas assez les modèles économiques et la politique sociale et éducative. En mettant en place un Plan Alimentaire Métropolitain proportionné à l'ambition de faire de la MGP un médiateur entre les nombreuses expérimentations existantes et les acteurs du secteur alimentaire, il est possible de lui donner un rôle majeur et utile. Ainsi, certaines formes innovantes de coopérations autres que celles déjà citées pourraient constituer le socle du positionnement de la Métropole, par exemple :
- Devenir la collectivité référence pour répondre aux appels à projets nationaux ou européens
  - Être de fait la représentante des zones urbaines denses, lorsque s'élabore au sein du Grand Paris des partenariats entre espaces urbains et espaces ruraux
  - Engager en coopération avec d'autres métropoles françaises, voire européennes, une réflexion prospective sur l'alimentation dans les métropoles de demain

## QUEL RÔLE POTENTIEL POUR LE CODEV DE LA MGP ?

Sur ce sujet qui touche tout un chacun et qui est aussi important pour la vie quotidienne, le CoDev de la Métropole du Grand Paris, qui a la chance de réunir des habitants et des personnalités qualifiées issues de secteurs variés, tout en étant en relation avec d'autres CoDev régionaux ou nationaux, ne peut limiter sa contribution à cet avis, même prolongé par une participation éventuelle à l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial.

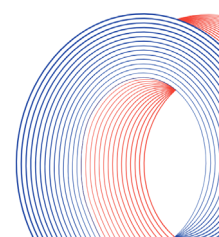
La sensibilité montrée par les membres du Groupe de Travail aux questions de démocratie alimentaire et de lutte contre la précarité mérite sans doute un prolongement par une action symbolique. Ainsi, en relation avec d'autres CoDev infra métropolitains et avec la coordination nationale des CoDev il serait souhaitable d'organiser une journée pour la sensibilisation des habitants aux enjeux de l'alimentation saine et durable pour tous. Cette journée du « bien manger » \* combinerait un webinaire organisé avec le CNA (Conseil National de l'Alimentation), des projections de films à visée pédagogique suivis de débats, des témoignages sur des initiatives ou des outils pilotes de démocratie alimentaire, et quelques interventions magistrales. A supposer un accord du Bureau et de l'Assemblée Générale du CoDev sur une telle initiative, et en se basant sur des contributions des membres du CoDev (ressources humaines et matérielles, réseaux mobilisables, ...), cet évènement pourrait être une réalisation collective et coopérative utile au territoire et positive pour l'image de l'institution.

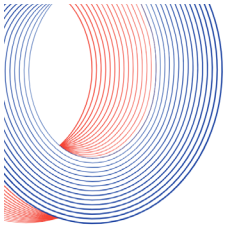
## EN GUISE DE CONCLUSION GENERALE

Ce n'est pas un hasard si cette auto-saisine du CoDev a rejoint complètement les attentes des élu·es et des services de la Métropole en charge du Plan Alimentaire Métropolitain qui nous ont été explicitées lors de nos entretiens. Une politique alimentaire publique digne de ce nom ne peut pas réussir sans l'établissement de coopérations structurelles. A plus forte raison lorsque cela concerne plus de 7 millions d'habitants. Ces habitants, y compris les enfants et les personnes en difficulté sociale, doivent être les acteurs principaux des mutations rapides du système alimentaire métropolitain. Leur engagement direct au sein des associations citoyennes, entrainera toutes les autres, celles du monde agricole, celles de l'industrie agroalimentaire, et celles des outils de distribution. Les collectivités publiques, dont le rôle est plus qu'essentiel, doivent pouvoir susciter ces dynamiques d'engagements sur lesquelles elles pourront s'appuyer.

Les membres de ce GT ont dressé le portrait d'un ensemble de pistes réalistes pour favoriser les coopérations dans les politiques alimentaires métropolitaines et territoriales. Les auteurs du rapport ont voulu éviter les grandes fresques qui ne débouchent sur aucune avancée concrète, en privilégiant des modes de gouvernance à la fois souples et pragmatiques, ce qui n'exclut en aucun cas d'avoir une grande ambition. Enfin, les propositions faites ici ont comme priorité de répondre au mieux au défi alimentaire majeur induit par les changements historiques que nous sommes en train de vivre.

*\* Il pourrait être souhaitable de sensibiliser au préalable tous les membres du CoDev à ces enjeux par une séance spécifique des jeudis de la Métropole*





# ANNEXES

## Annexe 1 : Courrier d'auto-saisine et composition du groupe CASDA

### Composition du groupe de travail

- Coordonnateur : Robert Spizzichino

Collège des habitants	Collège des personnalités qualifiées
Nohra ALOUANI	Christine AUBRY
Christine AZANKPO	Yohan HUBERT
Jeremy CREACH	Catherine LION
Elisa DEBOVES	Robert SPIZZICHINO
Sonia JERRARI	
Daniel PARVERY	
Marc VIDORE	

**Rapporteurs initiaux :** Mireille MOUELLE (qui n'a pu poursuivre) et Daniel PARVERY

**Direction concernée (MGP) :** Nicolas Rolland, directeur de l'eau, de l'environnement et du climat

### Élus référents :

- Djénéba KEITA, Adjointe au Maire de Montreuil, Vice-présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits courts et aux Modes de Consommation ;
- Antoinette GUHL, Conseillère de Paris, Vice-présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine

A noter que Daniel BREUILLER, ex-Vice-Président de la Métropole et membre du CoDev faisait partie du groupe à son origine et a participé aux premières séances de travail avant d'être nommé Sénateur.

### Calendrier effectif

- Présentation du sujet aux membres du bureau et au coordonnateur : 28 mars 2022

- Annonce des sujets à l'ensemble des membres du Codev : 31 mars 2022
- Démarrage des travaux du groupe de travail : mai 2022
- Remise de la contribution définitive : janvier 2023
- Présentation de la contribution en assemblée plénière : mars 2023
- Présentation de la contribution au conseil métropolitain : A définir

## Annexe B : Note de cadrage initiale (extraits principaux)

**Sujet d'étude :** les coopérations à mettre en œuvre en matière d'alimentation à l'échelle de la Métropole du Grand Paris

### 1. Contexte et enjeux en matière d'agriculture et d'alimentation

La Métropole est confrontée au déclin de l'agriculture sur son territoire :

- Entre 1990 et 2012, près de 1 300 ha d'espaces agricoles et 200 ha d'espaces naturels ont été consommés sur le territoire métropolitain ;
- 102 exploitations agricoles sont aujourd'hui réparties sur environ 2 000 ha, soit 2% de son territoire (contre 49% à l'échelle francilienne) ;
- La distance moyenne d'approvisionnement alimentaire de l'Île-de-France est passée en l'espace de deux siècles de 150 à 660 kilomètres ;
- L'alimentation et les modes de consommation ont un fort impact sur les émissions de gaz à effet de serre, avec une contribution au bilan carbone métropolitain de 23% (celle du transport de marchandises, à titre de comparaison, est de 21%).

De plus, la crise sanitaire récente a fait ressortir l'importance d'une meilleure résilience alimentaire du Grand Paris et de sa Métropole et a ravivé l'impact fort d'une alimentation saine sur les données de santé publique.

Ainsi l'accès de tous à une alimentation saine et durable s'est affirmé comme enjeu essentiel pour les politiques publiques territoriales.

Rappelons que les données de base de l'agriculture métropolitaine sont les suivantes :

- 2148 ha de terres agricoles, soit 2% du territoire ;
- 1 300 ha d'espaces agricoles consommés entre 1990 et 2012 ;
- 23% du bilan carbone métropolitain ;
- Une distance moyenne d'approvisionnement alimentaire de 660 kilomètres en Ile-de-France ;
- Une très faible autonomie alimentaire, en particulier en fruits et légumes, viande et produits laitiers.



Se posent alors un certain nombre de questions :

- Comment repenser la notion de local dans un territoire à 98% urbanisé et peuplé de 7,2 millions d'habitants ? Comment mettre en relation bassin de consommation et bassin de production, en définissant les politiques publiques sur la base d' « écorégions » ou de « bio-régions » ?
- Comment repenser les relations entre territoires urbains denses ultra-dépendants en ressources alimentaires, et territoires ruraux producteurs de denrées alimentaires ? Quelles solidarités envisager entre territoires consommateurs et « territoires servants » dans une perspective de transition écologique, sociale et territoriale ?

Dans un contexte de relocalisation de l'alimentation, comment anticiper les compétitions entre territoires pour diriger les productions vers leurs habitants ? Comment articuler les politiques alimentaires communales, métropolitaines (Plan Alimentaire Métropolitain), départementales ou intercommunales (Projets Alimentaires Territoriaux) et régionales (Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire ; SDRIF, E-SDRIF) à l'échelle de la Région Ile-de-France ?

## 2. Définition des concepts du sujet

### Coopérations territoriales :

- Relations fonctionnelles entre territoires définis par des limites administratifs, dans le but de répondre à des objectifs communs
- Les coopérations peuvent s'expliquer par des facteurs territoriaux, politiques, historiques, économiques, écologiques
- Elles peuvent se traduire par des modalités différentes : au niveau juridique (contractualisation), politique, économique
- Elles peuvent concerner des territoires de périmètre et de nature différents. Cela implique de définir et caractériser les territoires concernés : qu'appelle-t-on un territoire urbain ? un territoire rural ? un territoire consommateur ? un territoire producteur ?

### Bio-régionalisme :

Théorie qui promeut une définition des périmètres administratifs des collectivités et des politiques publiques en fonction du fonctionnement des écosystèmes agricoles et naturels.

### **Circuit court :**

On qualifie de circuit court ou circuit de commercialisation le circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. La dimension de distance entre l'espace de production et l'espace de consommation n'intervient donc pas dans cette notion.

Limiter le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur permet de :

- Renforcer le lien entre consommateur et le producteur, à travers une valorisation des produits, une reconnaissance des agriculteurs et une meilleure connaissance et compréhension du fonctionnement agricole pour les consommateurs ;
- Permettre une meilleure traçabilité des produits pour les consommateurs ;
- Contribuer à l'économie locale ;
- Eventuellement limiter les émissions de gaz à effet de serre liés au transport des aliments, dans le cas où il s'agit de filières courtes de proximité.

### **Résilience alimentaire :**

Celle-ci a été définie comme la capacité d'un système alimentaire et de ses différents éléments constitutifs à assurer la disponibilité d'une nourriture adaptée, accessible et en quantité suffisante pour tous, dans un contexte de perturbations variées et imprévisibles (pandémies, crises énergétiques...).

### **Mutations du système agro-alimentaire :**

En France, le Gouvernement a organisé des États Généraux de l'Alimentation destinés à engager des mutations profondes du système agro-alimentaire, débouchant notamment sur un arsenal législatif EGAlim 1 et 2 qui s'articule autour de trois objectifs :

- Payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, avec comme mesure symbolique : 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

## Relocalisation de l'agriculture :

La relocalisation de l'agriculture est le rapprochement entre producteurs et consommateurs. Dans ce contexte, la racine "local" de "relocalisation" est synonyme de "proximité". La relocalisation de l'agriculture privilégie les circuits courts afin de favoriser l'autonomie économique des agriculteurs et la sécurité alimentaire des consommateurs.

### 3. Intérêt du sujet pour la Métropole du Grand Paris

Le Conseil métropolitain a adopté le 12 novembre 2018 le Plan Climat Air Energie de la Métropole, qui fixe les objectifs suivants en matière d'agriculture :

- Sanctuarisation des surfaces agricoles existantes et développement de 3 000 ha supplémentaires, respectueuses de l'environnement, à horizon 2030,
- Développement des circuits courts alimentaires,
- Valorisation locale des déchets organiques.

Lancé en 2017, le SCoT a identifié 12 orientations prioritaires dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), parmi lesquelles :

- « Embellir la Métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la biodiversité en restaurant les continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention d'eau à la parcelle » et « Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales, notamment par l'arrêt de la consommation et la reconquête des espaces naturels, boisés et agricoles ».
- Au travers de ces orientations, la Métropole ambitionne de préserver l'ensemble de ces espaces naturels, agricoles et forestiers ; de protéger les espaces agricoles existants ; de permettre le développement de l'agriculture urbaine et favoriser le développement des circuits courts, essentiels à un système alimentaire plus durable ; de lutter contre l'imperméabilisation des sols ; de faire des milieux naturels des leviers d'amélioration de la qualité de vie des métropolitains.

Le Plan de relance « Pour un territoire durable, équilibré et résilient », adopté le 15 mai 2020, comporte un axe sur la santé et la sécurité alimentaire, prévoyant les actions suivantes :

- Poursuivre et adopter le Plan Alimentation Durable Métropolitain. La Métropole souhaite se doter d'une stratégie pour orienter le territoire vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient, partant du constat d'un très faible ancrage territorial de l'alimentation et du rôle clé de l'alimentation sur l'environnement et la santé.

- Soutenir la production agricole métropolitaine et favoriser l'alimentation en circuit court, par le développement des partenariats avec les principaux représentants agricoles du territoire, et le soutien des projets d'agriculture des collectivités.
- Accompagner les communes dans leurs politiques d'achats alimentaires durables et dans la réduction de l'impact environnemental de la restauration collective des écoles primaires.

Conformément au Plan Climat Air Energie Métropolitain, la Métropole souhaite élaborer un Plan Alimentation Durable. Les orientations de ce futur plan ont été approuvées par délibération du Conseil métropolitain le 10 octobre 2019 :

- Soutenir le développement d'une agriculture urbaine, en lien avec les terres agricoles voisines ;
- Rapprocher les producteurs des consommateurs et valoriser les produits locaux, notamment en favorisant l'installation de projets d'agriculture urbaine, en améliorant la visibilité des exploitations agricoles du territoire, et en soutenant la mise en place des circuits courts de proximités (magasins et marchés de producteurs, AMAP, etc.) ;
- Augmenter l'approvisionnement bio et local dans les restaurations collectives, notamment au regard des dispositions de la Loi EGAlim : 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité à partir du 1er janvier 2022 ;
- Œuvrer pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets.

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours de structuration en vue du lancement de l'élaboration du Plan Alimentaire Durable Métropolitain au second semestre 2022 en concertation avec les collectivités, les partenaires de la Métropole du Grand Paris et les acteurs des secteurs agricole et alimentaire du territoire.

Un diagnostic des pratiques et des besoins en matière d'approvisionnement local et durable la restauration collective de la Métropole sera réalisé au premier semestre 2022.

Enfin, il convient de noter qu'un conseil départemental (93), certains EPT et plusieurs communes de la Métropole ont engagé des démarches en faveur d'une alimentation saine et durable, dont de nombreuses actions de sensibilisation de leurs administrés et relatives aux cantines scolaires.

#### **4. Définition de l'attendu**

Afin que la société civile soit impliquée dans l'élaboration du Plan Alimentaire Durable Métropolitain, il semble important que le Codev y contribue. L'étude du groupe de travail se concentrera sur l'analyse des liens possibles entre les territoires producteurs et consommateurs en matière d'alimentation.

Le travail du groupe se concentrera sur les divers types de coopérations susceptibles d'améliorer l'efficacité et la

recevabilité du futur PADM : la définition des liens possibles entre les territoires producteurs et consommateurs en matière d'alimentation, mais aussi entre les collectivités métropolitaines elles-mêmes pour mutualiser un certain nombre de démarches, de ressources et d'investissements, dont plusieurs sont lancées ou en cours de définition.

Les objectifs opérationnels du groupe concerneraient aussi bien la coopération entre acteurs économiques et sociaux, la constitution de réseaux structurés, l'accès à des ressources partagées ainsi que la recherche de partenariats nouveaux entre ces territoires afin de monter des projets en commun.

Les travaux du groupe pourraient également :

- apporter une compréhension chiffrée et croisée des enjeux liés aux différentes problématiques du sujet traité afin d'éclairer la société civile et la gouvernance de la métropole sur l'échelle de ses enjeux ;
- faire ressortir les transformations potentielles des modes d'alimentations pour répondre à la densité de population à nourrir face à la limite des terres agricoles disponibles et la modification du climat.

Cette étude sera présentée aux services de la Métropole, et viendra enrichir ces travaux, notamment sur l'axe de la coopération territoriale, qui fera l'objet d'un groupe de travail.

## Annexe C : Synthèse – Entretiens GT CASDA

Acteur	Interlocuteur	Date de l'entretien
Métropole Européenne de Lille	Germain Nolüen, responsable de l'unité agriculture et dynamiques territoriales	1/08
Ville de Montreuil	Mireille Alphonse, conseillère municipale déléguée, en charge de la politique alimentaire et des Etats Généraux de l'alimentation	3/08
Ville d'Argenteuil	Patrice Leclerc, maire	18/08
Ville de Romainville	François Dechy, maire -ex-Président de Baluchon, délégué à l'innovation au sein du SIRESCO, conseiller délégué à l'insertion par l'économie au sein de la MGP	18/08
Syndicat Eaux bassin rennais	Daniel Helle, directeur projet Terres de Sources	
Sénat	Daniel Breuiller, Ex-Maire d'Arcueil, conseiller départemental 94, ex-VP Métropole du Grand Paris, Sénateur	07/09
Conseil départemental 93	Léa Gorès [chargée de mission affaires institutionnelles sur le PAT et le PED (projet éducatif départemental)]  Romain Dhainault (délégation à la transition écologique)	13/09
Terres en Ville	Marc Nielsen (directeur et chef de projet RnPAT)	16/09
Groupe Caisse des Dépôts	Laetitia Verhaeghe (experte ingénierie territoriale, adaptation au changement climatique et résilience)	

SEMMARIS/AGORALIM	Benoit Juster (directeur projet AGORALIM) Valérie Vion (conseillère agricole)	20/09
Centre National de l'Alimentation (CNA)	Sylvie Vareilles (secrétaire générale) Mathilde Gorza (chargée de mission concertation avec les habitants)	06/10
Département Seine Saint Denis Lancement du PAT	Lauriane Gabelle, Cheffe de projet	20/10
La Charrette	Laura Giacherio (co-fondatrice)	28/10
Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)	Michael Restier (directeur)	03/11
Territoire de Démocratie Alimentaire (TDA) / Madabrest	Marketa Supkova (animatrice TDA et présidente de Madabrest)	
Adjointe au maire de Montreuil, VP Métropole (alimentation, circuits courts et modes de consommation)	Djénéba Keita (Montreuil/VP MGP)	08/11
Cabinet Transition DD (AMO)	Ariane Audisio (cheffe de projet)	17/11
Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires	Webinaire sur les apports à la transition agroalimentaire	23/11
Conseillère de Paris et du 20 <sup>ème</sup> arrondissement, VP Métropole (nature, biodiversité et agriculture)	Antoinette Guhl (Paris/ VP MGP)	24/11
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) de la mairie de Paris	Anne-Sophie Carnuccini (cheffe de la division Alimentation Durable)	14/12

## Annexe D : RESSOURCES DOCUMENTAIRES

### Documents généraux

Titre	Auteur	Date de publication
Conditions d'une approche territoriale du système alimentaire : derrière la diversité des initiatives, des questions communes pour faire évoluer le système	Stéphanie Cabantous & Maëlle Ranoux (IUFN & CITEGO)	2018
Comportements et attitudes alimentaires en France ; la réponse à vos questions stratégiques et marketing	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)	2021
Projets alimentaires territoriaux : "plus vite, plus haut, plus fort"	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (Frédéric Marchand, Dominique Chabanet)	2022
Transition(s) 2050 : choisir maintenant, agir pour le climat : 4 scénarios pour atteindre la neutralité carbone	ADEME	2021
Avis & rapport : produits alimentaires locaux : une notion et des attentes à préciser	CESER Région IdF	2022
Comment adopter collectivement des comportements alimentaires durables ? (Présentation)	Bruno Parmentier, Anne Moreau, Paul Charlent, Maxime de Liste & Assata Doumbia	
3 <sup>èmes</sup> rencontres de l'alimentation durable : partager les expériences, accélérer la transition	Fondation Daniel et Nina Carrasso	2021
Afterres2050, un horizon pour l'agriculture et l'alimentation	Solagro	2016
Le scénario Afterres 2050, version 2016	Solagro	2016
Pour une alimentation saine et durable : analyse des politiques de l'alimentation en France	France Stratégie, Julien Fosse, Peggy Furic, Cyril Gomel, Marie Hagenburg, Julien Rousselon	22 septembre 2021
Baromètre 2022 de l'entrepreneuriat social 2022	Convergences, Zéro exclusion carbone pauvreté	2022
1er Congrès interdisciplinaire du développement durable. Quelle transition pour nos sociétés ?	ULB, UCL et région Wallonie	2013



Identifier et limiter les risques des interventions	Dury, S. ; Alpha, A. ; Bichard, A.	2014
L'agriculture urbaine fait déjà partie du « métabolisme urbain »	Christine Aubry et Jeanne Pourias	2013
The State of Food Security and Nutrition in the World 2022. Repurposing food and agricultural policies to make healthy diets more affordable.	FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO	2022
Les pressions foncières en milieux agricoles et forestiers - étude exploratoire en région Ile-de-France	Institut Paris Région et SAFER Ile-de-France	Juin 2022

### A l'échelle du Grand Paris et Île-de-France (spécificités métropolitaines et Franciliennes)

Titre	Auteur	Date de publication
Observatoire 2021 : l'insertion par l'agriculture en Île-de-France	Cultivons la ville	2021
La métropole francilienne en agriculture (présentation)	Monique Poulot	2022
Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris	Hervé Brédif & Vincent Pupin	2012
Pratiques agricoles et gestion territoriale de la biodiversité en contexte de grandes cultures	Eve-Anne Bühler & Richard Raymond	2012
Approvisionnement de la restauration scolaire primaire dans la Métropole du Grand Paris	Maguelonne de Carmantrand de la Roussille (AgroParisTech & MGP)	2020
Vulnérabilités de l'Île-de-France aux effets du changement climatique : que sait-on, que pressent-on ?	Institut Paris Région	2022
M. Hanotin : "Je propose la création de contrats de plan Métropole-Territoires"	Le journal du Grand Paris	2022
Stratégie de Paris pour une alimentation durable	Mairie de Paris	2018
L'alimentation durable à Paris : les circuits courts Première description des lieux de vente et des sites de production	Tristan LAITHIER, Yann-Fanch VAULÉON d'Atelier Parisien d'Urbanisme	O c t o b r e 2018
Diagnostic du système alimentaire de la Métropole du Grand Paris	Chambre d'Agriculture de région Ile-de-France	O c t o b r e 2022

Espoirs climatiques, sociaux et démocratiques : EELV évalue la MGP	Le Journal du Grand Paris	16 novembre 2022
L'intercommunalité poussive en Ile-de-France ne réduit toujours pas les fractures socio-territoriales	Le Journal du Grand Paris	25 novembre 2022
L'insertion par l'agriculture en Ile-de-France -Observatoire 2021	CHANTIER école Île-de-France	
Un rapport de la chambre régionale des comptes souligne l'urgence d'une réforme du Grand Paris	Le journal du Grand Paris	25 juillet 2022

## Agricultures urbaines

Titre	Auteur	Date de publication
Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois	Marion Ernwein et Joëlle Salmon-Cavin dans Géocarrefour 89/1-2-3	2014
Conflits territoriaux et dynamiques des localités rurales à la périphérie des grandes agglomérations	Sécolène Darly, Cahiers DEMETER	2013
Un nouveau récit de la métropolisation : une opportunité pour une stratégie territorialisée de la planification écologique et solidaire	Cynthia Ghorra-Gobin, Fondation Jean-Jaurès	30 septembre 2022
Guide Accélérer la transition énergétique par les coopérations urbain-rural : passez à l'action	Transition, Agence de conseil en stratégie et ingénierie du développement durable	Janvier 2020
L'accès aux espaces pour la production alimentaire en zone urbaine montréalaise	Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)	Février 2019
Les enjeux de la main œuvre en agriculture, mailon faible d'une redynamisation des agricultures périurbaines et des agricultures spécialisées	Céline CAMGRAND VILA Académie d'agriculture de France	Février 2023
Mook « Adapter » : Des solutions pour les territoires face au changement climatique adapter	Groupe Caisse des Dépôts, Fondation Jean Jaurès ; Fondapol, Comité 21, La Fabrique Écologique, Terra Nova	Novembre 2022

Les territoires agriurbains en Île-de-France : entre paysage ordinaire, paysage agricole et paysage alimentaire ?	Monique Toublanc, Monique Poulot dans Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace	2018
---	--	------

## Diverses filières

Titre	Auteur	Date de publication
Désartificialisation des sols urbains : quelles stratégies et quelles pratiques (Événement en visio-conférence)	Plante et cité	15 décembre 2022
Empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France De la production à la consommation Synthèses	ADEME	Janvier 2019
Présentation des missions	ALANCIENNE	
Sur le grill (podcast)	Ecotable	
Rapport de synthèse- Une alimentation saine issue de production durable – Alimentation Planète -Santé	Commission EAT - Lancet	
Un second plan d'action pour la qualité de l'eau	Terre et Eau	
Fret et logistique : des assises régionales pour préparer l'avenir du secteur	Journal du Grand Paris	5 décembre 2022
Les logistiques des circuits courts ou de proximité en agriculture péri et intra-urbaine	Gwenaëlle RATON Académie d'Agriculture, Université Gustave Eiffel	2023
Carrefour et Goggo Network s'associent pour développer le futur de la livraison autonome	Groupe Carrefour	2022
Projet de valorisation des Productions Alimentaires ligériennes et Réseaux d'acteurs	Région Pays-de-la-Loire	2012-2014
Étude comparative des impacts environnementaux liés à la production de blé avec des engrais à base d'urine humaine par rapport aux engrais minéraux	Tristan M.P. Martin , Joël Aubin , Enola Gilles , Julie Auberger ) , Fabien Esculier ( , Florent Levasseur , Jennifer Mcconville, Sabine Houot (	2022

S'outiller : méthodes et outils pour initier une démarche de transition alimentaire	Isabelle BIZOUARD, Dominique BERNIER, Cap Rural	2018
MOOC « Acteurs, leviers, outils pour mener les transitions du système alimentaire »		
Adapté – Typologie des formats de vente en circuit court	Chaffotte et Chiffolleau	2007
Bottois – Approvisionnement de Brest	Le Velly et Olivier	2010

## Coopérations

Titre	Auteur	Date de publication
France Urbaine affiche 13 propositions pour un système alimentaire durable	Agri-City.info	2022
Election présidentielle : renforçons la transition vers un système agricole et alimentaire durable	France Urbaine	30 mars 2022
Promouvoir l'Alliance des territoires au service des transitions	Alliance des territoires	
Le comité des partenaires pense la logistique métropolitaine de demain	Le journal du Grand Paris	2022
Contractualisation entre Etat et collectivités locales, pouvoirs d'agglomération : typologie et analyse des expériences européennes	Claire Simmonneau	2007
Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet "Eau et agriculture durables du Châtillonnais"	EPAGE Sequana	2021
Quelles coopérations entre les métropoles et les territoires voisins ?	Métropolitiques (Gwénaél Doré)	2020
Coopérations entre métropoles et territoires environnants : quels facteurs de réussite ? Résultats de la Fabrique Prospective	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	2020
Coopérer entre communes et intercommunalités dans le cadre du projet alimentaire territorial : les meilleurs moments du séminaire	Douaisis Agglo, Terres en Villes, RnPAT	2019
La coopération alimentaire entre territoires : résumé	Terres en villes, Pôle Métropolitain, RnPAT	2020

Les transitions territoriales, un défi & une opportunité pour les acteurs du développement territorial	UNADEL, IRDSU	
Projet Alim'Activ : Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale : Pratiques inspirantes et préconisations	Agence nouvelle des solidarités actives	2019
Relocaliser pour mieux négocier ou négocier pour mieux relocaliser ? Négociation et compromis pour la construction des réseaux locaux de l'approvisionnement des cantines	Ségolène Darly	2013
Résilience alimentaire : le pouvoir des collectivités territoriales face aux menaces globales	Les Greniers d'Abondance	
Quelles alliances entre territoires urbains et ruraux pour une alimentation durable ? Cycle alimentation durable	Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (rtes)	2020
Sécurité alimentaire et planification urbaine	Mathieu Favriau	2021
La coopération alimentaire entre territoires	Terres en villes	O c t o b r e 2020
Promotion des échanges de produits agricoles au sein des États membres en particulier dans le cadre de la ZLECAf (en anglais)	Padonou Fabrice - Group leader, Nawa Katlego - Lead rapporteur, Abdelwahed Dina, Gueye Baye Malick, Zvaita Justice	2022
Métropoles : pour de nouvelles dynamiques territoriales (rapport sénatorial sur l'alliance des territoires)	Françoise Gatel, Dominique Estrosi-Sassone, Michelle Gréaume & Sylvie Robert	2021
Rencontres du Réseau rural #4 Inter-PAT	Réseau rural IdF, Ceresco (Thomas Lefebvre)	2021
Entretien sur Nantes métropole, sur le réseau coccagne, et du projet de recherche Frugal	Mahel Coppey, Dominique Hays et Luc Bodiguel	
Résilience alimentaire : le pouvoir des collectivités, territoriales face aux menaces globales	Les Greniers d'Abondance	2020
Projet de tiers-lieu apprenant - Ecole de la citoyenneté alimentaire	La MADQ	
La coopération dans la transition écologique	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	

## Benchmark coopérations villes

<u>Ville</u>	<u>Titre</u>	<u>Auteur</u>	<u>Date de publication</u>
Bordeaux	Territoires résilients : Pour un système alimentaire durable et équitable	Let's Food Cities	2021
	Bordeaux rive droite : du champ à l'assiette des écoliers et des seniors	Agri-City.info	2020
	Cantines durables, territoires engagés	Agglomération bordelaise Rive droite	16 octobre 2019
	Pacte alimentaire – Nouvelle Aquitaine	Région Nouvelle-Aquitaine et préfète région Nouvelle-Aquitaine	Janvier 2021
Châtillonnais	Eau et Agriculture Durables	Etude menée par EPAGE Sequana, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Parc National de Forêts, EPTB Seine Grands Lacs	17 décembre 2021
Clermont-Ferrand	Quand Clermont-Ferrand se réinvente pour « faire métropole », en s'appuyant sur la recherche	Laetitia Van Eeckhout dans Le Monde	Mars 2022
Dijon	Dijon Métropole et la transition alimentaire	Dijon Métropole, Marlène Pra, Pascal Jegou, Marie-Claude Lemoine & Philippe Lemanceau	
Grenoble	Grenoble : La métropole investit dans des terres agricoles pour les louer à des jeunes agriculteurs	France Info	2022

Lille	Bilan de la concertation alimentation en métropole	Métropole Européenne de Lille (MEL)	2020
	Fiche PATnorama : PAT de la Métropole lilloise	RnPAT	2020
	La Gouvernance alimentaire dans le territoire du Nord-Pas de Calais : vers une alimentation territorialisée plus juste, plus saine, moins chère	Arthur Beaubois-Jude, Marion Davigny, Louis Planque & Hélène Raynaud	2013
	Mémo Alimentation	L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole	2021
	Le PAT'MEL : le Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Européenne de Lille	Métropole Européenne de Lille (MEL)	
	A Lille, un projet alimentaire territorial	Bertrand Verfaillie, revue Urbanisme	2021
	Onglet d'information « Agriculture et alimentation »	Site internet de la Métropole européenne de Lille	
	Onglet de présentation	Site internet d'Euralimentaire	
Lyon	Diagnostic du système alimentaire de Lyon et solutions inspirantes	Let's Food Cities	2021
	Territoires résilients : Pour un système alimentaire durable et équitable		
	Agriculture et alimentation	Métropole Grand Lyon	2020
	Vous avez un projet sur un territoire classé en PENAP ? Bénéficiez d'aides financières de la Métropole de Lyon !		
Montpellier	Montpellier va expérimenter sa «caisse alimentaire commune»	Agri-city info, social et santé	2022

	L'agriculture urbaine dans les grandes métropoles : analyse comparative des projets et outils	Apur	2022
	Benchmark pour une ville productive en agriculture urbaine : projet collectif du master GETEC	Apur, Sciences Po (Jeanne Bakker, Louisa Lausch, Lise Legrandois, Clémence Muzette, Clovis Solo)	2022
	Captages : Comment favoriser la coopération entre producteurs d'eau potable et acteurs agricoles pour la mise en place de démarches de protection des aires d'alimentation de captages ?	ONEMA (Laurence Amblard & Delphine Loupsans)	2016
Paris	Nourrir Paris : vers un système alimentaire résilient et durable	Ville de Paris	
	L'offre en alimentation durable à Paris toujours plus dense : état des lieux des points de vente et des paniers	Apur	2022
	Diagnostic du système alimentaire de Paris et solutions inspirantes	Let's Food Cities	
	Pour une agriculture et une alimentation durable	Métropole Rennes	
Rennes	Présentation de Terres de Sources	Terres de Sources	2022
	Textes des interventions au colloque Devenir métropole soutenable, des stratégies territoriales partagées, Agrocampus ouest	Académie d'agriculture de France	2014
Strasbourg	Strasbourg s'investit dans l'agriculture et la végétalisation	Agri-city info	Novembre 2022
Langue-doc-Roussillon	Agricultures familiales	Agropolis International	2014
Montreuil	Compte-rendu des 3 réunions du GT5 : soutenir l'agriculture locale, durable, bio et les filières d'approvisionnement en produits de qualité, et renforcer ainsi la résilience du territoire	Transitions DD	
Sud-Yvelines	Diagnostic du projet alimentaire territorial du Sud-Yvelines	La Bergerie Nationale de Rambouillet	2020



Communauté d'agglomération du Beauvaisis	La coopération dans la transition écologique (vidéo)		
Bruxelles	Bruxelles publie sa nouvelle stratégie alimentation durable	Agri-city.info	2022
Liège	Les systèmes innovants alimentaires, cas d'étude : la Ceinture Aliment Terre de Liège	Antonia Bousbaine & Christopher Bryant	2017
Montréal	L'accès aux espaces pour la production alimentaire en zone urbaine montréalaise : rapport de recherche	Laboratoire agriculture urbaine	2019
Toscane Centrale	La dimension locale dans le projet du parc agricole de la Toscane Centrale	Daniela Poli	
Divers	Les environnements territoriaux des métropoles : quelles stratégies de coopération au service du développement local ?  Analyse comparée des systèmes de Lille, Nantes et Toulouse	Marion BIGAY, Thibault DEVILLARD, Lola PEREZ INIGO, Juliette SAIN-CLAIR  Projet collectif master strategies territoriales et urbaines (Sciences Po Paris, école urbaine)	2017/2018
	Les relations entre ville et agriculture au prisme de l'innovation territoriale - In : Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires, Éditions Quæ, 2018	Guy Faure, Yuna Chiffoleau, Frédéric Goulet, Ludovic Temple et Jean-MarcTouzard (dir.)	2020

### Systèmes Alimentaires Territorialisés (SAT) et métabolisme urbain

Titre	Auteur	Date de publication
Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires	Florence Denier-Pasquier & Albert Ritzenthaler (Avis du CESE)	2020

Pour une approche globale de l'alimentation : les effets papillon de nos systèmes alimentaires	Let's Food	
Guide méthodologique : construire des territoires nourriciers		
La résilience des systèmes agroalimentaires dans une perspective d'effondrement	Alicia Rudaz (Université de Lausanne)	2019
Systèmes alimentaires territorialisés en France : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable	Journal Resolis	2015
Systèmes alimentaires durables territorialisés : Premiers décryptages	Centre ressource du développement durable (CERDD)	2016
Système alimentaire territorial durable	Centre ressource du développement durable (CERDD)	2018
Vers la résilience alimentaire : faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires	Les Greniers d'Abondance	2020
La Charrette : connecteur de la logistique locale depuis 2017	La Charette	
Le métabolisme urbain : une approche de la dimension matérielle des systèmes alimentaires des territoires	Barbara Redlingshöfer & Caroline Petit	2022
Logistic is fantastic ! De l'art de mélanger les choux et les carottes	Laura Jack	2022
Le métabolisme agro-alimentaire pour une contribution de l'agronomie aux approches socio-métaboliques	Caroline Petit	2021
Système alimentaire et coopérations entre acteurs du territoire – Revisitez vos pratiques pour ouvrir de nouvelles opportunités	Centre ressource du développement durable (cerdd)	2015
Soutenir et (re) construire des systèmes alimentaires localisés : les contours d'une (re)localisation	François Delvaux, étude Entraide et Fraternité (ONG)	O c t o b r e 2013
Les systèmes innovants alimentaires, cas d'étude : la Ceinture Aliment Terre de Liège	Antonia D. Bousbaine et Christopher Bryant dans Belgeo, revue belge de géographie	2016
Le métabolisme urbain : une approche de la dimension matérielle des systèmes alimentaires des territoires	Barbara Redlingshöfer et Caroline Petit ((UMR Sadapt Inrae)	2022

La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire ?	Stéphane Fournier et Jean-Marc Touzard dans Vertigo, revue électronique en sciences de l'environnement, volume 14 numéro 1	2014
Carte Participative des Légumeries de France	Observatoire des Systèmes Alimentaires Territorialisés (ObsAT)	2022
L'empreinte biogéochimique du métabolisme humain dans la mégapole parisienne : une analyse régionalisée d'un système eau-agroalimentaire	Fabien Esculier, Julia Le Noë , Sabine Barles (3) , Gilles Billen , Benjamin Créno (4) , Josette Garnier , Jacques Lesavre , Léo Petit , Jean-Pierre Tabuchi	2018
Gaspillage alimentaire en ville : une approche du métabolisme urbain appliquée à Paris et en Île-de-France	Barbara Redlingshöfer	2022
Le métabolisme urbain : une approche de la dimension matérielle des systèmes alimentaires des territoires	Barbara Redlingshofer, Caroline Petit in Sesame : Sciences et sociétés, alimentation, mondes agricoles et environnement, 2022	2022

## Précarité alimentaire

Titre	Auteur	Date de publication
Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire	Conseil National de l'Alimentation (CNA)	2022
Pour une réforme de nos solidarités alimentaires	Dominique Paturel, Nicolas Bricas	2019
Précarité alimentaire : avançons-nous vers des systèmes alimentaires durables plus inclusifs ?	Fondation Daniel et Nina Carrasco	2022
Des idées pour lutter contre la précarité alimentaire ! Débat autoporté organisé par le Conseil de Développement de Grand Paris Sud	Conseil de développement Grand Paris Sud	17 février 2022

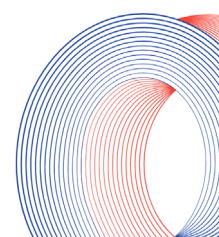
## Démocratie alimentaire & participation

Titre	Auteur	Date de publication
Evaluer les conseils citoyens : pourquoi ? Comment ? Pour quels résultats ? Entretien avec Bénédicte Madelin, membre de la coordination Pas sans Nous	Jeanne Demoulin, Marie-Hélène Bacqué	2019
La participation citoyenne au sein du Conseil National de l'Alimentation	Conseil National de l'Alimentation (CNA)	
Veille des initiatives de participation citoyenne dans le domaine de l'alimentation	Conseil National de l'Alimentation (CNA)	Novembre 2022
Participation des citoyens à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) : l'expérience des ateliers de cuisine de rue	Julie Lequin	2022
Vous avez dit démocratie alimentaire ?	Dominique Paturel, dans Sésame	2019
La gouvernance alimentaire dans le territoire du Nord-Pas de Calais  Vers une alimentation territorialisée plus juste, plus saine, moins chère : un projet au service des gens	Arthur Beaubois-Jude, Marion Davigny, Louis Planque, Hélène Raynaud, Université Lille 1, Licence 3 Aménagement, Environnement, Urbanisme	2012-2013

## Méthode, éducation, formation

Titre	Auteur	Date de publication
Présentation d'Acclimat'action	Journal local	2022
Programme national nutrition santé 2019-2023	Ministère des solidarités et de la santé	2018
3 <sup>ème</sup> rencontre de l'alimentation durable	Carasso – Daniel et Nina (Fondation)	2021

Coopérer pour la résilience alimentaire des territoires (présentation)	CRISALIM	2021
Éducation relative à la santé environnementale : Fondements et pratiques liés à la problématique de l'alimentation en contexte d'éducation populaire et communautaire (rapport de recherche)	Nayla Naoufal et Lucie Sauvé	2011
Actions pédagogiques autour de l'alimentation durable	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – Site de la plateforme régionale de l'enseignement Agricole public	2017
Présentation du Master Alimentation Durable et Résilience Territorial- Gestion des territoires et développement local	Université Bordeaux Montaigne	2022







---

Métropole du Grand Paris  
15-19 avenue Pierre-Mendès-France  
75013 Paris - Tél. : 01 82 28 78 00

[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



Conseil de développement  
de la Métropole du Grand Paris  
15-19 avenue Pierre-Mendès-France  
75013 Paris - Tél. : 01 82 28 78 00

